



LIVRET DES CLUBS

2020 - 2021

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS REMERCIE SES PARTENAIRES



ET SON MÉCÈNE



www.echecs.asso.fr



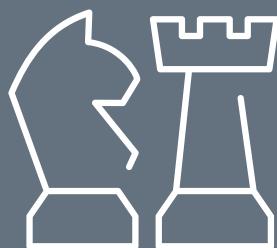
SOMMAIRE

I. CIRCULAIRE DE RENTRÉE	5
1. Le mot du Président	6
2. Interview de rentrée de Mathilde Choisy, directrice générale de la FFE	8
3. À quoi sert ma licence ?	11
4. Procédure d'affiliations.....	12
5. Tarifs d'affiliation par ligue	14
6. Protocole sanitaire de rentrée pour les compétitions échiquéennes.....	17
7. Certificat médical	21
II. LA VIE DES CLUBS	25
A. Interclubs	26
1. Interclubs : composition des groupes	27
2. Interclubs : explications des groupes et des formules pour la saison 2020-2021.....	28
3. Découvrez le site internet de la Commission Technique Fédérale	30
B. Structuration et développement.....	31
1. Le projet sportif fédéral, stratégie au service du développement	32
2. Comment rédiger un projet associatif pour mon club d'échecs ?	33
3. Le compte asso est indispensable pour votre club : comment l'utiliser ?.....	34
4. Le service civique, une chance pour votre club	35
5. Quels leviers de développement pour votre club d'échecs ?.....	36
6. Programme « soutiens ton club »	37
C. Prévention des violences	38
1. Contrôle de l'honorabilité des encadrants et exploitants licenciés des fédérations sportives.....	39
2. Prévention des violences sexuelles dans le sport.....	41
3.Campagne de sensibilisation et de prévention des violences dans le sport	42
D. Partenariats et événements.....	43
1. Le jeu d'échecs dans le dispositif Sport, santé, culture et civisme.....	44
2. Organisez des animations dans le cadre du partenariat avec la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse	45
3. Organisez des projets pédagogiques réunissant jeu d'échecs et mathématiques	46
4. Participez au 6 ^e Global Chess Festival (10 octobre 2020)	47
5. Organisez un tournoi du challenge de blitz	48
6. Le dispositif « le Roi des Jeux » pour dynamiser vos événements échiquéens	49
7. La Place Aux Échecs, un dispositif pour rendre attractif et ouvert le jeu d'échecs	50

E. Le jeu d'Échecs au féminin	52
1. Le programme Smart Girls confirme son succès	53
2. Plan de féminisation des échecs français	54
3. Découvrez les actions de la Direction Nationale des Échecs au féminin	54
F. Inclusion des personnes en situation de handicap	58
1. Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans votre club.....	59
2. Recensez votre club sur le Handiguide des Sports	60
3. Votre club est accessible aux personnes à mobilité réduite ? Faites-le savoir !	61
G. Formation et pédagogie	62
1. Un parcours Sport Études Échecs en École d'Ingénieur.	63
2. Le guide des formations d'arbitres est disponible.....	64
2. Les Masterclasses, 9 cours en ligne à diffuser dans votre club	65
3. Intervenants échecs : obtenez un diplôme fédéral !	67
4. Échec et Mat Junior, un outil pédagogique au service de l'enseignement du jeu d'échecs	68
5. Formez-vous avec les Centres régionaux et départementaux olympiques et sportifs.....	69
H. Communication	70
1. Communiquer autour du jeu d'échecs.....	71
2. Communiquez en diffusant des vidéos sur le jeu d'échecs.....	72
VOS CONTACTS	73



Circulaire de rentrée



1 LETTRE DU PRÉSIDENT



Chers Présidentes, Chers Présidents,
Chères amies, Chers amis,

Cette dernière saison sportive de mon mandat permettra je l'espère d'atténuer les conséquences de la crise sanitaire.

Je ne reviendrai pas en détail sur les réalisations de la saison 2019-2020 qui figurent dans [le rapport moral](#).

Nous avons tous été affectés par le tremblement de terre qu'a été le changement brutal de vie suite aux mesures de protection sanitaire.

Nous avons dès le 10 mars pris les mesures nécessaires avant que le gouvernement n'impose de stopper tout ce qui pourrait attenter à votre santé.

Pendant ces six derniers mois, allant de fin mars à début septembre, le Comité Directeur s'est réuni cinq fois, alors qu'habituellement il se réunit trois fois par an !

Il a fallu gérer une situation d'incertitudes permanentes et prendre les décisions qui s'imposaient en responsabilité.

Néanmoins nous avons souhaité ne pas stopper totalement l'activité fédérale en organisant les Internationaux de France de blitz et le Championnat de France de blitz en ligne en mai, qui ont réuni près de 700 joueurs, ainsi le Championnat de France jeunes en ligne en juillet, qui a réuni près de mille joueurs.

Ces nouveautés forcées ont été validées lors des CD de mai et de juin.

Bien entendu ces compétitions en ligne, qui ont eu le mérite d'exister et qui ont été homologuées, ne remplaceront pas les compétitions en présentiel qui sont le fondement de nos clubs, comités, et ligues.

C'est pourquoi je suis très heureux que nous ayons pu terminer le Top Jeunes fin août à Corbas, organisé de très belle manière par le club de l'agglomération lyonnaise.

J'y suis resté pendant toute la durée de la compétition, afin d'observer la pratique du jeu d'échecs avec le masque, et ainsi pouvoir en parler en connaissance de cause.

Il n'y a pas eu de récriminations quant au port de cet objet de protection et je félicite le club de Cannes pour sa neuvième campagne sportive victorieuse.

Au siège fédéral, nous avons géré en responsabilité, en demandant aux salariés de rester chez eux jusqu'au 11 mai. Depuis la mi-août, les salariés sont à nouveau au siège et le fonctionnement de la FFE n'a jamais cessé.

La campagne de l'ANS (Agence nationale du Sport) autour de notre projet sportif fédéral a été gérée par Mathilde Choisy, Johanna Basti, Anastasia Savina et Tancrède Luciani, qui ont traité les 127 projets présentés par les ligues, comités et clubs, soit 600 heures de travail.

108 entités ont obtenu un financement dès le début du mois d'août !

Le 22 juillet un décret du gouvernement a permis la prorogation des mandats des Fédérations à 54 mois avec une obligation de tenir les élections avant le 30 avril 2021.

Ce bon sens a été anticipé par les Comités Directeurs de juillet et septembre qui ont annulé l'élection du 5 décembre 2020 pour la tenir le 3 avril 2021.

Il y aura une élection dans le respect de nos statuts avec la dérogation du décret gouvernemental.

Quel esprit sensé peut penser que la situation actuelle est normale ? Que tout doit se dérouler comme si rien ne s'était passé ?

Nous pensions que la situation pouvait être difficile à la rentrée, c'est pourquoi nous avons actionné à hauteur de 340000 euros le dispositif du PGE, qui est un prêt gouvernemental pour aider à passer le cap d'une situation exceptionnelle, et vous soutenir dans cette rentrée cruciale pour l'avenir de nos clubs.

Cet argent est disponible et pourra être utilisé au regard de la crise sanitaire que nous traversons et des projets de reprise d'activité.

Ceci s'appelle de l'anticipation et de la bonne gestion, afin que la FFE soit en situation de faire face.

Nous avons demandé à notre nouveau ministre de tutelle Jean-Michel Blanquer, et à notre ministre déléguée Roxana Maracineanu, une subvention exceptionnelle à hauteur du prêt.

Notre seul mot d'ordre est la protection de toutes nos entités : clubs, comités et ligues, et à travers elles les joueurs, animateurs, entraîneurs, arbitres, bénévoles, tous ceux dont la vie est rythmée par la passion du jeu d'échecs.

Je suis heureux de saluer l'arrivée de Mathilde Choisy, 32 ans, en tant que Directrice générale.

« Aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années » : je sais que Mathilde et toute l'équipe fédérale continueront à vous servir avec dévouement, comme il le font depuis toujours.

Je continue bénévolement, grâce à eux et grâce à vous, à mener en responsabilité les actions qui s'imposent dans cette période difficile.

Je reste optimiste et vous pouvez compter sur moi, sur nous, pour que nous surmontions cette épreuve.

Fidèlement,

**BACHAR KOUATLY
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS**

2

INTERVIEW DE RENTRÉE DE MATHILDE CHOISY, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FFE



Mathilde Choisy, directrice générale de la FFE, est l'invitée du mois dans le Cahier de la Fédé du numéro de septembre d'Europe Échecs.

Dans cette interview, elle analyse les conséquences de la crise sanitaire pour le jeu d'échecs en France et présente la saison à venir.

Le comité directeur de la FFE a adoubé en juin Mathilde Choisy directrice générale. C'est la première fois qu'une femme atteint un tel niveau de responsabilités au sein de la FFE. Mais bien sûr, ce n'est pas pour ça qu'a été choisie cette jeune trentenaire qui avait déjà porté en 2019, en tant que DTN adjointe, le lourd dossier des réformes en lien avec l'Agence nationale du sport. Aujourd'hui, c'est un contexte encore plus sensible qui l'attend.

Être nommée directrice générale de la FFE en pleine crise sanitaire, n'est-ce pas un cadeau empoisonné ?

J'ai conscience, bien évidemment, que la mission n'est pas simple dans le contexte actuel, mais je suis motivée, il y a tellement à faire. Nous avons déjà pu beaucoup avancer ces dernières années, mais les chantiers sont encore importants.

Le président vous a proposé le poste parce qu'il pense que vous êtes la femme de la situation ?

Je ne sais pas (rires). Mais j'ai la faiblesse de croire que je peux aider et apporter quelque chose, tout particulièrement dans ce contexte difficile. Depuis deux ans que je suis à la FFE, j'ai touché à peu près à tous les domaines. Du coup, j'ai une vision assez globale et transversale de la situation, qu'elle soit sportive, financière, administrative et notamment institutionnelle, puisque c'est moi qui gérerais déjà en grande partie ce secteur.

Sur le plan sanitaire, quelle est précisément la situation, actuellement, pour les échecs en France ?

Les échecs étaient classés dans les sports dits de contact, ce qui signifie que, jusqu'au 10 juillet, la pratique ne pouvait se faire que sous de fortes restrictions. Mais depuis la fin de l'état d'urgence, toutes les interdictions gouvernementales ont été levées. On peut donc jouer sur le même jeu tout en respectant les règles sanitaires édictées par l'organisateur. Du coup, les homologations d'opens sont à nouveau possibles.

Dans ce cas, pourquoi y en a-t-il eu si peu pendant l'été ?

Les restrictions ont été levées au niveau national par le gouvernement, mais il y en a encore sur le plan local. Beaucoup de municipalités ou d'exploitants ne veulent pas donner de salles, car ils pourraient se retrouver pénallement responsables en cas de problèmes. Certains départements peuvent aussi limiter les rassemblements de plus de 10 personnes. Dans des cas comme ça, il n'est donc pas possible d'organiser une compétition d'échecs. De plus, les grands tournois demandent une longue préparation logistique en amont, et de manière générale, les grands événements ont horreur de l'incertitude et avaient tous été annulés dès mai-juin.

À quel point la FFE a-t-elle été impactée par la crise ?

Les licenciés ne se rendent peut-être pas compte à quel point la fédération est impactée. La FFE est un organisateur d'événements importants et l'annulation des deux championnats de France, sans compter le Top12, le championnat des Grandes Écoles ou les finales de coupes, représente un manque à gagner de 100 000 €. Sans parler des pertes de partenaires, d'homologations de tournois et de licences.

La FFE n'a pas de fonds propres. On ne peut donc pas faire un plan de relance comme la plupart des fédérations ont pu le faire. Heureusement, on a assuré la trésorerie grâce à un prêt garanti par l'État, mais il est difficile d'anticiper la diminution des effectifs à la rentrée. Nous avons tablé sur une perte de 40% dans le pire des cas, ce qui nous mettrait dans une situation très difficile.

Et les clubs ?

Les clubs ont encaissé leurs cotisations en début d'année, et leurs absences de recettes ont été relativement limitées. Certains ont bénéficié du chômage partiel et l'arrêt des interclubs a pu, dans une certaine mesure, leur permettre de faire des économies. Ceux qui sont le plus touchés sont ceux qui organisent de gros événements. Le festival international de jeunes de Saint-Lô, par exemple, a dû être annulé et c'est une perte de recettes conséquente. En fait, deux courants se dégagent parmi les clubs. Certains ont poursuivi une forme d'activité et ont pris en main les logiciels de visioconférence en donnant des cours sur internet ou en organisant des tournois en ligne. Ces clubs ne sont pas trop inquiets, car ils ont réussi à maintenir un contact important avec leurs adhérents. Par contre, certains clubs ont tout arrêté depuis le 15 mars et craignent de faire perdre jusqu'à 50% de leur effectif.

Comment doivent-ils réagir ?

Il faut vraiment qu'ils aillent occuper l'espace public et animer les forums des associations à la rentrée. Il faut aussi nouer ou renouer des conventions avec les écoles. D'autant plus que le Ministère des Sports vient d'être rattaché à celui de l'Éducation nationale. Il faut profiter de cette opportunité et utiliser les nouveaux dispositifs alliant sport et éducation : le Plan mercredi, les Cités Educatives, le 2S2C par exemple. Les clubs peuvent aussi se servir des projets qui ont été déposés dans le cadre de l'Agence nationale du sport. Pour 2020, nous avons eu 127 dossiers déposés, dont une très grande majorité d'actions concernant des projets scolaires, ce qui représente 49% d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Sur le plan sportif, comment se profilent la nouvelle saison et la reprise ?

Il faut être conscient que, malheureusement, la nouvelle saison va se jouer avec une épée de Damoclès au-dessus de notre tête. On se trouve dans une situation où on ne contrôle pas grand-chose. Pour l'instant, la reprise des interclubs est prévue normalement, mais on reste bien évidemment soumis aux règles sanitaires qui peuvent évoluer, ainsi qu'aux éventuels reconfinements locaux. C'est pourquoi la commission technique a prévu des dates supplémentaires en cas de reports de rencontres.

Au niveau sportif, le comité directeur a opté pour une saison blanche, avec la montée des équipes qui étaient premières de leur groupe au moment de l'arrêt des compétitions et pas de descente. Du coup, tout en haut de la pyramide, le Top 12 passe à 16 équipes et la suite de la pyramide correspond en fait à la mise en application de la réforme des interclubs qui avait été votée de longue date et qui prévoit 4 groupes de N1 et 8 groupes de N2 afin de réduire les déplacements. Le Top 16 restera toutefois à 11 rondes et on revient à l'ancien format, sur le modèle du Top jeunes actuel.

Jusqu'à votre prise de fonction en tant que directrice générale, vous étiez également directrice des jeunes. Y aura-t-il une équipe de France pour la saison 2020-2021 ?

Tous les championnats internationaux ont été annulés. Du coup, pas d'équipe de France cette année. Pour nos plus grands espoirs, c'est une situation vraiment très difficile. Ils continuent de travailler, mais ils ne peuvent pas jouer. C'est une grosse frustration.

Marc'Andria Maurizzi avait l'objectif de passer GMI avant la fin de cette année et Marco Materia pouvait aussi penser devenir MI rapidement. Des tournois fermés seront organisés par des clubs en collaboration avec la FFE entre septembre et décembre. Il y a déjà deux tournois de GMI prévus, organisés par Chartres et le Barreau de Paris, et je suis en train de regarder pour faire également au moins un voire deux tournois de MI pour les plus jeunes.

Le jeu en ligne a-t-il un avenir ?

Nous avons été privilégiés, car nous avons pu poursuivre une certaine activité grâce au jeu en ligne, alors que pour la majorité des sports, tout s'est arrêté du jour au lendemain. De très nombreux tournois se sont disputés sur internet et nous avons même pu organiser un championnat de France des jeunes en ligne qui a été un gros succès puisqu'il a rassemblé près de 1000 joueurs.

Certes, il y a la question de la triche dès qu'on parle de compétitions officielles et de tournois homologués. Mais il existe des outils importants et notamment des algorithmes très puissants pour la détecter. Il est de plus en plus difficile de passer au travers des mailles du filet.

Ceci dit, à un moment, la majorité des joueurs d'échecs s'est rendu compte des limites du jeu en ligne. Il nous a fait passer un pas important vers le numérique et c'est un bon outil complémentaire pour créer de nouveaux services, mais il ne remplacera jamais le jeu en présentiel. L'idéal est en fait d'allier le jeu sur internet avec le présentiel. En jouant des championnats en ligne, tout en étant dans son club et donc sans les contraintes du déplacement. Par exemple, la finale du championnat des écoles, qui avait été annulée, aura lieu en ligne en octobre. Mais les enfants seront regroupés, soit au club, soit à l'école.

Vous êtes la première femme à exercer de si hautes responsabilités au sein de la FFE. Pour vous, qui êtes une partisane de la mixité dans les compétitions jeunes, est-ce que ça représente quelque chose ?

Ça ne représente rien pour moi. Je ne me définis absolument pas par rapport à ça. J'espère simplement que ça pourra débloquer certaines mentalités et que ça incitera des femmes à s'engager, ne serait-ce déjà au niveau de leur club. Si ça fait des émules, tant mieux (rires).

La FFE fêtera son centenaire en 2021. En 100 ans, elle a connu 22 présidents. Pensez-vous qu'une femme puisse accéder un jour à la fonction ?

Mais bien sûr ! Rien ne s'y oppose. Même s'il faut être conscient que, sur plus d'une centaine de fédérations sportives en France, il n'y a qu'une dizaine de femmes présidentes, dont deux seulement, pour les fédérations olympiques.

3

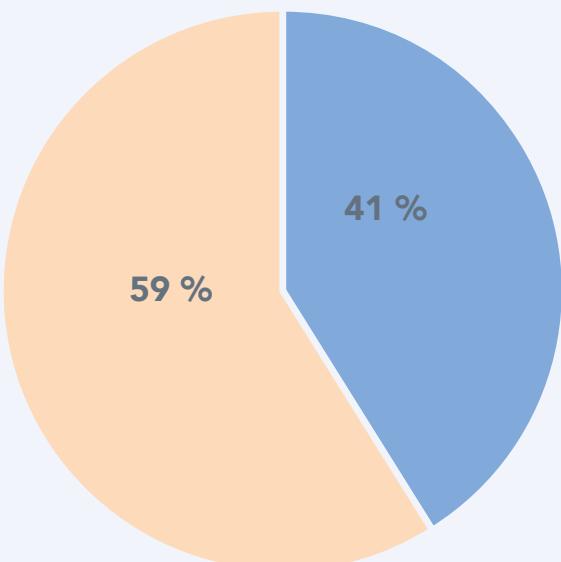
À QUOI SERT MA LICENCE ?

Ma licence me permet d'être assuré dans mon club. Elle me permet aussi de participer aux compétitions homologuées par la Fédération Française des Échecs (FFE) tout au long de l'année.

Ma licence me permet d'être dirigeant de mon club et si je le souhaite de participer à la vie fédérale au sein d'un organe déconcentré (un comité départemental, une ligue) ou d'une instance fédérale (le comité directeur, une direction nationale ou une commission).

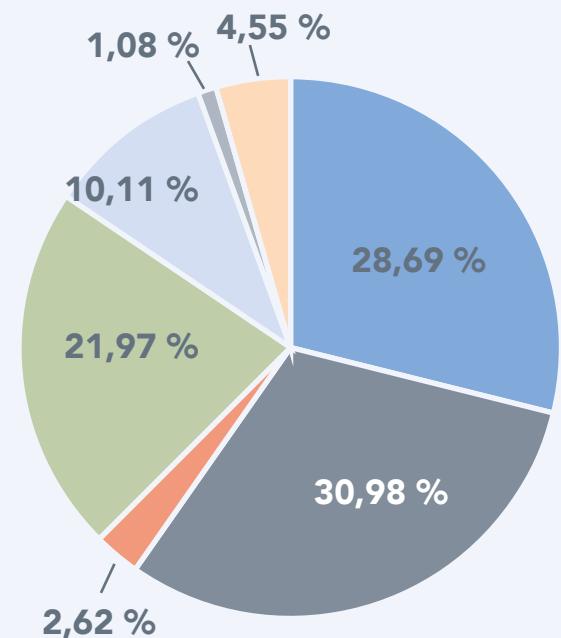
Tout cela est décrit en détail [dans le règlement intérieur de la Fédération et téléchargeable sur le site fédéral](#).

Les licences représentent un montant de 978042 €. 41%, soit 404.499 €, de cet argent est redistribué aux organes déconcentrés pour leur permettre d'exécuter le projet fédéral au plus près des clubs.



Répartition des recettes entre FFE et organes déconcentrés

- Part de la FFE
- Part des organes déconcentrés



Répartition des dépenses réalisées en 2019

- Commercial
- Formation
- Haut Niveau
- Compétition
- Développement
- Siège social
- Institutionnel

4

PROCÉDURE D'AFFILIATIONS

Il existe 2 licences :

- **la Licence A** permet de participer à toutes les compétitions. Elle donne droit au classement Élo et au classement Élo Rapide.
- **la Licence B** ne permet de participer à des parties officielles que dans le cas où elles ont une durée inférieure à 60 minutes. Elle donne droit au classement Élo Rapide.

La Licence A et la Licence B permettent de voter et de se présenter à tout poste de responsabilité.

Tous les licenciés bénéficient de l'assurance FFE lors de la pratique des activités ainsi que lors des déplacements aller-retour : une Individuelle Accident, une garantie Responsabilité Civile.

L'attestation d'assurance est disponible dans les espaces clubs et sur le site FFE.

Mutations : les joueurs mutés (cf. Règles Générales – livre FFE) doivent être licenciés au plus tard le **30 novembre** (cachet de la poste faisant foi).

La prise de licences :



Voir Consignes pour la prise de licences.

Les tarifs par catégories (part fédérale)

Catégories	Années de naissance	Lic. A	Lic. B
Vétéran	Né en 1955 et avant	27 €	5 €
Senior Plus	Né de 1956 à 1970	27 €	5 €
Senior	Né de 1971 à 2000	27 €	5 €
U20 (junior)	Né en 2001 et 2002	14 €	1.5 €
U18 (cadet)	Né en 2003 et 2004	14 €	1.5 €
U16 (minime)	Né en 2005 et 2006	9 €	1.5 €
U14 (benjamin)	Né en 2007 et 2008	9 €	1.5 €
U12 (pupille)	Né en 2009 et 2010	9 €	1.5 €
U10 (poussin)	Né en 2011 et 2012	9 €	1.5 €
U08 (petit poussin)	Né en 2013 et après	9 €	1.5 €

La licence est constituée de la part fédérale à laquelle s'ajoute la part Ligue et Comité départemental qui ne peut excéder la part FFE, dans chaque catégorie.

Cotisation club

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, **soit au 31.08.2020** pour cette nouvelle saison.

Barème de la cotisation-club :

Nombre de voix	Montant de la cotisation-club
De 0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
8 voix et plus	100 €uros



VOTRE CORRESPONDANTE
POUR LES LICENCES

Laetitia Chollet

laetitia.chollet@ffechechs.fr / 01 39 44 65 83

5 TARIFS D'AFFILIATION PAR LIGUE

Licence A

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)	U18 (cad)	U16 (min)	U14 (ben)	U12 (pup)	U10 (pou)	U08 (ppo)
Auvergne-Rhône-Alpes Auvergne Dauphiné-Savoie Lyonnais		46 €	26 €		16 €		14 €	
Bourgogne-Franche-Comté Bourgogne Franche-Comté		44 €	25 €		15.5 €		13.5 €	
Bretagne	48.5 €		25 €			14.5 €		
Centre-Val de Loire	51 €		27 €			17 €		
Corse	38 €		20 €		12 €		10 €	
Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine		47 €	24 €		16 €		13 €	
Guadeloupe	42 €		28 €			18 €		
Guyane	30 €		15 €			10 €		
Hauts de France Nord-Pas de Calais Picardie		47 €	26 €		18 €		16 €	
Ile-de-France	49 €		26 €		17 €		15 €	
Martinique	50 €		28 €			18 €		
Normandie Basse-Normandie Haute-Normandie		45 €	26 €		16.5 €		14.5 €	

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)	U18 (cad)	U16 (min)	U14 (ben)	U12 (pup)	U10 (pou)	U08 (ppo)
Nouvelle Aquitaine Aquitaine Limousin Poitou-Charentes		47 €	25 €		16 €		14 €	
Nouvelle Calédonie	29,5 €		16,75 €			12,5 €		
Occitanie Languedoc Midi-Pyrénées		48 €	24 €		15.5 €		14.5 €	
Provence-Alpes-Côte d'Azur Côte d'Azur Provence		43 €	25 €		15 €		14 €	
Pays de Loire	48 €		25 €		16.5 €		14.5 €	
Polynésie	27 €		14 €			9 €		
Réunion (La)	44 €		22 €		15.5 €		11.5 €	

Licence B

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)
Auvergne-Rhône-Alpes Auvergne Dauphiné-Savoie Lyonnais	8 €	3 €
Bourgogne-Franche-Comté Bourgogne Franche-Comté	8 €	3 €
Bretagne	8 €	3 €
Centre-Val de Loire	10 €	3 €
Corse	5 €	1.5 €

Ligue	Vet, Sep Sen	U20 (jun)
Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	8 €	3 €
Guadeloupe	10 €	3 €
Guyane	6 €	2 €
Hauts de France Nord-Pas de Calais Picardie	10 €	3 €
Ile-de-France	9 €	3 €
Martinique	10 €	3 €
Normandie Basse-Normandie Haute-Normandie	8 €	3 €
Nouvelle Aquitaine Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	8 €	3 €
Nouvelle Calédonie	10 €	2.5 €
Occitanie Languedoc Midi-Pyrénées	9 €	3 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur Côte d'Azur Provence	8 €	3 €
Pays de Loire	8 €	3 €
Polynésie	3 €	1.5 €
Réunion (La)	8 €	1.5 €

6 PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTRÉE POUR LES COMPÉTITIONS ÉCHIQUÉENNES

Ce protocole sanitaire a été publié le 7 septembre 2020. Il est donc applicable à cette date, et ne prévoit pas des évolutions ultérieures concernant les règles sanitaires nationales ou locales. Du fait de l'évolution possible de la situation sanitaire, nous vous invitons à suivre avec attention les mesures qui pourraient être prises sur votre territoire ces prochaines semaines.

Toutes les pratiques sportives sont autorisées sous toutes leurs formes (loisirs ou compétitives) dans tous les territoires de la République sortis de l'état d'urgence sanitaire.

Mesures Sports (Chapitre 4 : Sport - articles 42 à 44 du décret n°2020-860 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19)

Règles imposées par la FFE pour les rencontres échiquéennes

- L'aération régulière des locaux.
- La mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Le port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans
- Le maintien d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque échiquier
- La désinfection du matériel
- La tenue d'un relevé des personnes présentes
- La désignation pour chaque événement d'un responsable covid ou « covid-manager » qui a la charge d'assurer la mise en oeuvre de ces mesures

CAS PARTICULIER : LE PORT DU MASQUE

Le ministère des Sports dans son guide de la rentrée sportive publié le 2 septembre 2020 précise que le port du masque pendant une activité sportive n'est pas obligatoire (article 44).

Cependant les données scientifiques récentes incitent à une grande prudence dans le cadre de notre sport, qui se pratique en intérieur dans des espaces parfois peu aérés et où il existe un temps de contact proche qui est très long, souvent de plusieurs heures (ce qui n'est pas le cas des autres sports qui peuvent exiger des contacts proches mais plus limités dans le temps). Les études confirment que la voie aérienne est le mode de transmission principal de la Covid-19, et que le temps passé à proximité d'un porteur, même sans mouvement ou contact direct, augmente le risque de contagion.

Il faut rappeler que le port du masque n'est pas une décision qui pourrait se prendre de façon individuelle puisqu'il s'agit aussi et d'abord d'un geste de protection vis-à-vis des autres, si l'on est porteur du virus et asymptomatique.

Afin de protéger au mieux nos licenciés nous demandons donc le port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans présentes dans les salles, y compris les joueurs (ce qui est en accord avec la réglementation actuelle dans les lieux publics et l'éducation Nationale, et correspond aux habitudes prises par les citoyens).

AUTRES REMARQUES

1- Le respect des gestes barrières est toujours indispensable

- Le respect des gestes barrières :
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.
- L'obligation de porter un masque de protection s'applique aux personnes âgées de plus de onze ans.

2- La prise de température des joueurs ou personnes présentes n'est pas recommandée par le Haut Conseil de Santé Publique dans son avis du 28 avril 2020 sur le contrôle des accès.

3- L'organisateur doit respecter les protocoles sanitaires fixés par la commune

4- Cas particuliers, en fonction de la circulation du virus

- a. Dans les territoires où l'Etat d'Urgence Sanitaire (EUS) est en vigueur la pratique des Echecs est autorisée uniquement en plein air
- b. Dans les zones de circulation active du virus, le préfet de département peut décider de fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissement recevant du public ainsi que des lieux de réunion, ou y réglementer l'accueil du public

Mise en oeuvre du protocole réglementaire

1. Préparation de la salle

- ✓ Le club définit le nombre de personnes admises dans le respect des règles sanitaires en vigueur localement et ainsi que la disposition des échiquiers en fonction du nombre de tables (et des espaces de jeu sans table). En dehors des phases de compétition (parties du match), une distanciation physique d'au moins un mètre reste obligatoire ;
- ✓ Le club se charge de l'installation du matériel (2 personnes maximum respectant en permanence la distanciation sanitaire ; lavage des mains obligatoire avant et après manutention) : désinfection (poignées de porte, tables, échiquiers, pendules, feuilles de parties) ;
- ✓ Chaque aire de jeu doit être délimitée individuellement (idéalement autant de tables que de confrontations pour le match)
- ✓ Affichage des gestes barrières à l'accueil de la structure ;
- ✓ Les climatisations sont autorisées dans les salles, mais pas les ventilateurs ;
- ✓ Le club nomme un responsable de l'accueil qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires.

2. J'arrive à la salle de jeu :

- ✓ Toute personne présentant des symptômes (température, difficultés respiratoires...) ne doit pas se rendre dans la salle de jeu ;
- ✓ Respecter les règles de distanciation sociale en vigueur pour vos déplacements jusqu'aux lieux de pratique sportive quel que soit votre moyen de locomotion ;
- ✓ Accueil des pratiquants (à minima une personne responsable de l'accueil pour organiser la circulation) en respectant les distances sociales avec nettoyage obligatoire des mains (gel hydro alcoolique ou eau savonnée à l'arrivée ainsi qu'au départ) ;

- ✓ Seuls les personnes inscrites nominativement sur la liste de présence peuvent rentrer dans la salle (joueurs, capitaines, arbitres, responsables du club, accompagnateurs), les autres restent dehors ;
- ✓ Le club conserve la liste de présence de chaque match.

3. Je vais jouer, le club / organisateur de la rencontre doit :

- ✓ Désigner un responsable covid ou « covid manager » qui assure la mise en oeuvre des mesures et assure la traçabilité
- ✓ Prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- ✓ Mettre des solutions hydro alcooliques ou autre (lingettes) en nombre suffisant en fonction du nombre de tables (1/table) à utiliser à l'entrée dans l'aire de jeu et à la sortie de l'aire de jeu ;
- ✓ Concernant les locaux où se trouve la salle de jeu, respecter les consignes gouvernementales et locales ;
- ✓ Désinfecter régulièrement les lieux de jeu (tables, chaises...) ainsi que le matériel (échiquiers, pièces, pendules...) avant chaque match ;
- ✓ Faire respecter le port du masque aux encadrants (dirigeants, arbitres, accompagnateurs) ainsi qu'aux joueurs de plus de 11 ans
- ✓ Faire respecter les gestes barrières.

4. Je vais jouer, je dois :

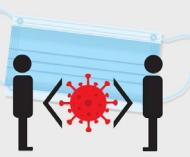
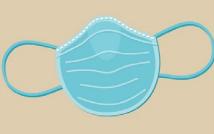
- ✓ Apporter mon propre matériel (masque, stylo...) ainsi que ma bouteille d'eau pour m'hydrater ;
- ✓ Isoler le matériel dont je ne me sers pas durant le jeu dans un lieu neutre ;
- ✓ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en début de rencontre ;
- ✓ Ne jamais m'essuyer les mains sur la table ;
- ✓ Ne jamais souffler sur l'échiquier ;
- ✓ Essuyer ma table avec une lingette (ou autre moyen désinfectant) en cas de besoin ;

5. Je quitte l'aire de jeu, je dois :

- ✓ Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire en fin de rencontre
- ✓ M'assurer que j'ai repris tous mes effets personnels.

Protocole sanitaire de rentrée pour les compétitions échiquéennes

En date du 7 septembre 2020

Aération régulière des locaux		Maintien d'une distance de 1 mètre minimum entre chaque échiquier	PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES 
	Mise à disposition de gel hydroalcoolique		Affichage des gestes barrières au club
Port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans		Tenue d'un relevé des personnes présentes	
	Désinfection du matériel		Respect des protocoles sanitaires fixés par la commune
Désignation pour chaque événement d'un responsable Covid qui assure la mise en oeuvre de ces mesures		Nettoyage régulier des locaux	
	Respect des gestes barrières		Lecture attentive des règles du protocole sanitaire de rentrée

Ce visuel résume les règles du Protocole sanitaire de rentrée, publié le 7 septembre 2020. Il ne remplace pas sa lecture.

Du fait de l'évolution possible de la situation sanitaire, nous vous invitons à suivre avec attention les mesures qui pourraient être prises sur votre territoire ces prochaines semaines.

[Téléchargez ce visuel au format PDF](#)

4

CERTIFICAT MÉDICAL



I. Le certificat médical est une obligation issue du Code du Sport

En application de l'article L. 231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an, y compris pour les joueurs d'échecs mineurs. Permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique de la discipline concernée). La FFE étant une Fédération sportive agréée (depuis un arrêté d'agrément du 19 janvier 2000), elle se doit de veiller à l'application de cette disposition lors de la délivrance des licences.

Les clubs doivent donc collecter les certificats médicaux, qui peuvent avoir été établis pour une autre activité sportive et doit être daté de moins de 3 ans.

Si la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la Fédération, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Les licences A et B délivrées par la FFE permettant de participer aux compétitions sportives (cf article 3.5 du règlement intérieur FFE), le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à la pratique des Echecs) en compétition.

Le certificat médical doit donc être présenté lors de la première prise de licences. Il est ensuite exigé tous les trois ans.

Pour un renouvellement de licence dans l'intervalle (le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente : saisons n+1 et n+2), le sportif ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne un questionnaire de santé intitulé QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01 : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do) et doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. Dans le cas contraire, un certificat médical doit être fourni pour le renouvellement de la licence.

II. Mise en œuvre de cette obligation par la FFE et les Clubs

La FFE met à la disposition des clubs, dans leurs espaces intranet :

- Un courrier d'information ;
- La présente circulaire d'application ;
- Le QS-SPORT (formulaire Cerfa n°15699*01) ;
- Un modèle d'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive au format papier, afin de formaliser l'attestation relative au QS-SPORT.

La FFE délègue aux clubs la tâche de vérification de l'absence de contre-indication médicale (certificat médical ou attestation relative au QS-SPORT), puisque les licences sont délivrées par l'intermédiaire des clubs affiliés (article 4.2 des statuts de la FFE)

Les clubs doivent donc simplement en faire la déclaration auprès de la FFE par une case à cocher sur l'espace intranet pour toute commande de licence ou par une mention à indiquer sur le bordereau d'affiliation papier (cf procédure d'application pratique au point III)

III. Procédure d'application pratique

Dans le cas nominal, tous les trois ans, le licencié fournit son certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer le sport en compétition. Le gestionnaire du club archive ce document papier.

Lors de l'enregistrement du licencié sur le site FFE, le gestionnaire du club coche la case certificat médical et complète le champ date en précisant la date du document.

L'année suivante, le gestionnaire du club demande au licencié de compléter un QSSPORT. Si le licencié répond par la négative à toutes les questions, il complète et signe une attestation que le gestionnaire du club archive. Sur la base FFE, le gestionnaire du club coche la case QS-SPORT-1. Idem pour l'année suivante.

Si le licencié répond « oui » à une des questions du QS-SPORT, il doit fournir un nouveau certificat médical que le gestionnaire du club archive. Puis, il modifie la date du certificat médical ce qui réinitialise les cases à cocher QS-SPORT.

Si le certificat médical présenté date de plus d'un an, le licencié doit également attester de ses réponses négatives au QS-SPORT.

IV. Le certificat médical en 10 questions – réponses

1- Pourquoi cette mesure ?

Pour être en accord avec la législation du Ministère des Sports qui encadre les fédérations sportives. Les Échecs sont considérés officiellement comme un sport depuis l'année 2000. Dans une société où l'encadrement du risque est de plus en plus complexe et judiciarisé, nous ne pouvons plus nous soustraire à cette mesure. Nous devons donc faire le nécessaire pour être en accord avec le Ministère des Sports.

2- Est-ce une mesure justifiée ?

Il faut savoir qu'une partie d'Échecs en compétition va se traduire au niveau physiologique par une augmentation de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle. Cela s'explique plus par le stress engagé que par l'effort cognitif lui-même. Ainsi les variations sont plus fortes lors des moments de jeu qui suscitent des émotions fortes : zeitnot, mais aussi prise de conscience d'une erreur de l'adversaire. Les médecins du sport connaissent ce phénomène lié davantage à l'impact du stress aigu de la compétition qu'à la sollicitation musculaire ; par exemple sur une course de Formule 1, la fréquence cardiaque maximale est atteinte avant le départ et non pendant la course. Cette augmentation de fréquence cardiaque peut représenter un risque pour

des personnes qui ont une vulnérabilité particulière au niveau cardiological (troubles du rythme cardiaque, athérosclérose massive en particulier). En ce sens cela peut être justifié : la survenue d'une mort subite pendant une partie pourrait relier à la pratique des échecs. Cela poserait donc un problème médico-légal vis-à-vis de la responsabilité des intervenants.

De plus, le rattachement au Ministère des Sports entraîne aussi un cadre juridique pour la prévention et le repérage du dopage.

3- Va-t-on creuser le déficit de la sécurité sociale ?

Le code de santé publique prévoit que les consultations chez le médecin généraliste pour obtenir un certificat en vue de pratiquer un sport ne sont pas remboursées par la sécurité sociale, mais à la charge du patient. En réalité cette mesure est peu appliquée car ces consultations sont souvent une occasion privilégiée pour le médecin de faire une visite systématique, en particulier chez ceux qui sont trop peu suivis (adultes actifs). En soi il s'agit donc d'une occasion de prévention ou d'information médicale qui peut être utile et bénéfique dans une optique de santé publique. Il ne s'agit donc pas d'un surcoût.

4- Que doit faire le médecin qui est chargé de rédiger le certificat ?

Il n'y a pas de conduite à tenir spécifique, car il s'agit d'un risque faible. Le recueil des antécédents à l'interrogatoire est primordial :

Antécédents familiaux de mort subite, de troubles du rythme cardiaque

Antécédents personnels de problème cardiaque (malaise grave, infarctus, athérosclérose connue, HTA connue)

La réalisation d'un ECG ou d'un bilan cardiological est laissé à l'appréciation du médecin, mais il est recommandé par le Club des Cardiologues du Sport (CCS) de faire réaliser un bilan cardiological dans les cas suivants :

ATCD familial de mort subite ou trouble du rythme

ATCD cardiologicals / facteurs de risque chez un homme de plus de 50 ans

ATCD cardiologicals / facteurs de risque chez une femme de plus de 60 ans

Ces recommandations étant celles recommandées en population générale.

Il faut noter qu'il n'existe pas de contre-indication formelle à la pratique des échecs en compétition (en dehors des maladies contagieuses ou tuberculeuses comme cela est le cas pour les activités en collectivité) ; cependant la délivrance du certificat médical s'inscrit dans une politique globale de prévention et de dépistage sur la santé en accord avec la législation du sport.

5- A quoi ressemblera le certificat ?

« Je soussigné Dr XX certifie avoir examiné ce jour ... »

Il ne présente pas de contre-indication à la pratique des Échecs, y compris en compétition

Certificat établi sur l'honneur et remis à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit »

6- Peut-on accepter un certificat médical délivré pour un autre sport ?

Un certificat médical délivré dans la même année sportive pour un autre sport peut aussi être utilisé pour la pratique des échecs, puisqu'il s'agit d'un sport à niveau de risque faible. À ce moment-là, le club d'échecs doit obtenir une copie de ce certificat. (Et pas seulement la licence de l'autre sport). Le certificat doit mentionner l'activité sportive autorisée avec une mention sur la possibilité de la pratique de la compétition. Cependant, ce certificat pour un autre sport ne peut être utilisé que pour l'année en cours. Pour l'année suivante, il sera demandé un nouveau certificat médical pour les échecs.

7- Doit-on récupérer un certificat médical à chaque saison ?

La législation a été modifiée pour les sports à faible risque : le certificat médical est nécessaire seulement tous les trois ans. La première année tous les joueurs doivent présenter un certificat médical ; l'année suivante un Questionnaire de Santé (QS) rempli par le joueur ou son représentant légal est suffisant. C'est aux clubs de vérifier que le joueur a bien un certificat médical de moins de trois ans.

Si le certificat médical initial était délivré pour un autre sport, il ne sera pas possible d'avoir recours à la procédure simplifiée du Questionnaire de Santé l'année suivante et un nouveau certificat médical sera demandé.

8- En tant que Président de club, que faire des certificats remis par les licenciés?

L'archivage des certificats médicaux et des questionnaires de santé relève de la responsabilité des clubs. Les certificats médicaux et les QS doivent être archivés et gardés sur la période de trois ans.

9- Comment faire si les joueurs veulent se licencier le jour-même ? (Cas classique des tournois scolaires avec la prise de licences B)

La licence A comme la licence B permettent d'accéder à des compétitions, il n'y a donc pas de différence au niveau administratif pour la prise de ces deux licences. Pour les tournois jeunes qui nécessitent une licence B, il est donc nécessaire d'informer préalablement les familles des joueurs pour qu'ils puissent obtenir un certificat médical pour les échecs, ou présenter le certificat médical d'un autre sport pour l'année en cours. Ce point précis des licences prises « au pied levé » semble le plus problématique dans la pratique ; il nécessite une anticipation différente.

10- Que demander aux joueurs étrangers licenciés en France ?

Les joueurs étrangers sont soumis à la même obligation que les joueurs français pour prendre une licence dans un club français. Ils doivent donc présenter un certificat médical rédigé par leur médecin traitant habituel (à charge au club de le traduire) ou sinon réaliser une consultation médicale en France (25 euros, non remboursée).

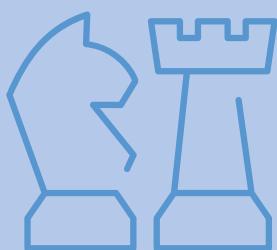


**Retrouvez toutes les informations
sur le certificat médical sur**

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical>



La vie des clubs



A.

Interclubs

1 INTERCLUBS : COMPOSITION DES GROUPES



Le championnat de France des clubs débutera le week-end des 10 et 11 octobre 2020.

Quelque 700 équipes de clubs sillonnent à nouveau l'Hexagone. A chaque équipe, son objectif : accession à la division supérieure, maintien ou simple plaisir de jouer aux échecs. Autant d'enjeux divers qui font de ces «Interclubs», dont la mobilisation ne se dément jamais, un ciment et une dynamique importante de nos clubs.

En attendant ce grand chassé-croisé national, les groupes de NI, NII et NIII [sont disponibles sur le site fédéral, sur la page «Compétitions», rubrique «Par équipes».](#)



LE RESPONSABLE GÉNÉRAL DES
INTERCLUBS EST
Dominique Dervieux
interclubs@ffechechs.fr

> [Retrouvez tous les contacts interclubs ici](#)

2 INTERCLUBS : EXPLICATIONS DES GROUPES ET DES FORMULES POUR LA SAISON 2020-2021

La pyramide des interclubs connaîtra plusieurs modifications lors de la saison 2020-2021. Tous ces points ont été étudiés en réunions, puis exposés, débattus et enfin votés (à chaque fois à la quasi-unanimité) en séances de Comité directeur FFE de juin 2019 à juin 2020.

- 1) Bien avant la crise du Covid-19, en juin 2019, avait été décidée la nouvelle pyramide "1-4-8-16" des interclubs : 1 groupe de Top12, 4 groupes de N1 de 10 équipes (au lieu de 3 groupes de 12 jusqu'à présent) 8 groupes de N2 de 10 équipes, 16 groupes de N3 de 10 équipes.
- 2) Il était aussi prévu que 2 équipes descendant de Top12, et soient remplacées par 2 équipes montant de N1, les 4 vainqueurs des 4 groupes de N1 devant disputer un barrage en fin de saison pour sélectionner les 2 montants.
- 3) La saison 2019-2020 a été stoppée nette en mars 2020 à cause du Covid-19, alors que 4 matchs restaient à jouer. Il a été décidé de ne pas finir la saison, et de faire monter en division supérieure pour la saison future l'équipe en tête du classement de chaque groupe. Mais aucune descente n'était prévue.
- 4) La saison inachevée a bien sûr bouleversé tous les calculs prévus de montées et de descentes. La décision a été prise de maintenir le projet de nouvelle pyramide "1-4-8-16" en corrigeant les imperfections (par exemple trop d'équipes en N3 à cause des montées de N4 et zéro descente) sur les deux prochaines saisons.
- 5) Un problème est apparu : le Top12 qui n'a pas pu se jouer du tout à cause du Covid-19. Donc 12 équipes restent en lice pour la prochaine saison, et s'ajoutent aux 3 premiers des 3 groupes de N1. Par conséquent, un Top15 inédit était à prévoir pour juin 2021.
- 6) Pour les montées de deux groupes de N1, la situation était simple : Dans le Groupe B, Châlons est 1er avec 21 points, devant Tremblay 19 points. Et toutes les équipes ont joué le même nombre de matchs. Dans le Groupe C, Lyon est 1er avec 20 points, devant Cannes 19 points. Et toutes les équipes ont joué le même nombre de matchs.
- 7) Un second problème s'est présenté dans le groupe A qui avait malheureusement un nombre impair d'équipes, aboutissant par conséquent à un classement imparfait lors de l'arrêt des matches du fait du Covid-19, avec des équipes ayant joué un match de plus que les autres.
- 8) Ainsi, le club 608 Paris était premier au classement avant l'arrêt des matchs. Mais lorsque que toutes les équipes ont été remises au même nombre de matchs (un calcul mathématique utilisé pour les interclubs), c'est l'Échiquier de l'Erdre qui s'est retrouvé en tête. Le classement révèle la particularité de ce groupe, avec le Club 608 Paris qui est second, mais avec davantage de points "bruts" que l'Échiquier de l'Erdre. Ici on peut ajouter que les groupes B et C de N1 ont bien leur montée normale du club arrivé 1er (et sans ex æquo). C'est uniquement dans le groupe A qu'un problème survient à cause d'une situation spéciale et inédite. Chaque groupe de N1 est totalement distinct des deux autres, ils ne peuvent donc pas être comparés.

9) Il a donc été proposé au Comité directeur FFE de résoudre ces deux problèmes par une seule et même solution : repêcher le club 608 Paris en Top12, qui deviendrait donc un Top16 en juin 2021, en évitant ainsi un Top15 plus difficile à organiser (avec un nombre impair d'équipes, et donc des équipes exemptes et des classements journaliers moins lisibles).

10) Enfin, le Comité directeur de la FFE a été invité à se prononcer sur le Top16 des saisons futures puisque les clubs qui vont commencer le nouveau championnat de N1 en octobre 2020 doivent connaître les futures accessions. De façon très simple, les 4 derniers de Top16 seront remplacés par les 4 premiers des 4 groupes de N1. Il n'y aura plus besoin de barrage.

Direction Technique Nationale

Direction des interclubs

Commission Technique Fédérale



**Retrouvez toutes les informations relatives
aux interclubs sur le site
de la Commission Technique Fédérale**
<https://ctf.ffechecs.fr/>

3 DÉCOUVREZ LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION TECHNIQUE FÉDÉRALE



Afin d'améliorer la transmission des informations, la Commission Technique Fédérale s'est dotée d'un site internet animé par son président Luc Fancelli, que nous vous invitons à découvrir : <https://ctf.ffechechs.fr/>

Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, notamment les mises à jour des règlements et du calendrier fédéral.



Découvrez le site
de la Commission Technique Fédérale
<https://ctf.ffechechs.fr/>

B.

Structuration et développement

1 LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL, STRATÉGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



La Fédération Française des Échecs a rédigé un Projet Sportif Fédéral (PSF), document établissant ses orientations de développement sur l'ensemble du territoire. Ce projet constitue notre stratégie afin de développer le jeu d'échecs en France !

Il permet à l'ensemble des personnes investies au sein de la Fédération Française des Échecs d'œuvrer dans un même sens. Il associe aussi bien les dirigeants bénévoles, les salariés, les prestataires, membres des commissions et bénévoles de la Fédération, que ses organes déconcentrés (Ligues Régionales, Comités Départementaux), membres affiliés (Clubs), et licenciés.

Il se révèle être également un moyen de communication qui peut être utilisé en externe pour présenter la Fédération Française des Échecs, son rôle et ses objectifs.

[Téléchargez le projet Sportif Fédéral de la FFE :](#)



Plans détaillés en complément du PSF, à télécharger en PDF :

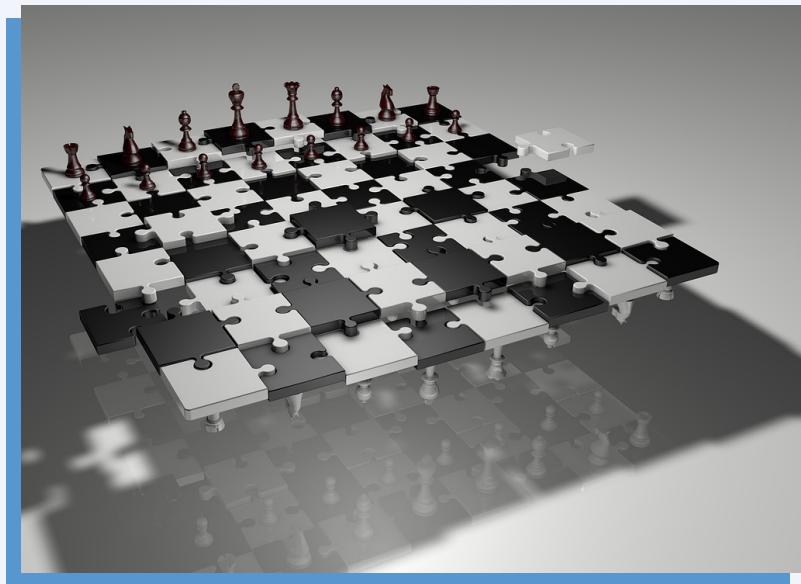
- Plan de développement en milieu scolaire ;
- Plan de féminisation ;
- Plan de développement handicap ;
- Plan de développement espaces publics et nouveaux publics.



En complément :

- La charte des 15 engagements éco-responsables ;
- La liste des QPV et ZRR : [Liste QPV](#) | [Liste ZRR](#)
(QPV = Quartier Prioritaire de la Ville | ZRR = Zone de Revitalisation Rurale)

2 COMMENT RÉDIGER UN PROJET ASSOCIATIF POUR MON CLUB D'ÉCHECS ?



Le projet associatif est un document qui exprime les ambitions de votre club. Il définit le cadre, présente les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire, les missions et l'objet de la structure.

Véritable boussole pour vous guider au quotidien dans la mise en œuvre de la stratégie pour votre club, le projet associatif est désormais un document de référence indispensable dans vos rapports avec les partenaires, qu'ils soient institutionnels ou privés. De plus, il constitue un atout lors des candidatures à des appels à projets, permettant de montrer le rôle de votre club dans la vie locale.

Votre projet associatif répond globalement à trois grandes questions :

- Qui sommes-nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment pouvons-nous y aller ?

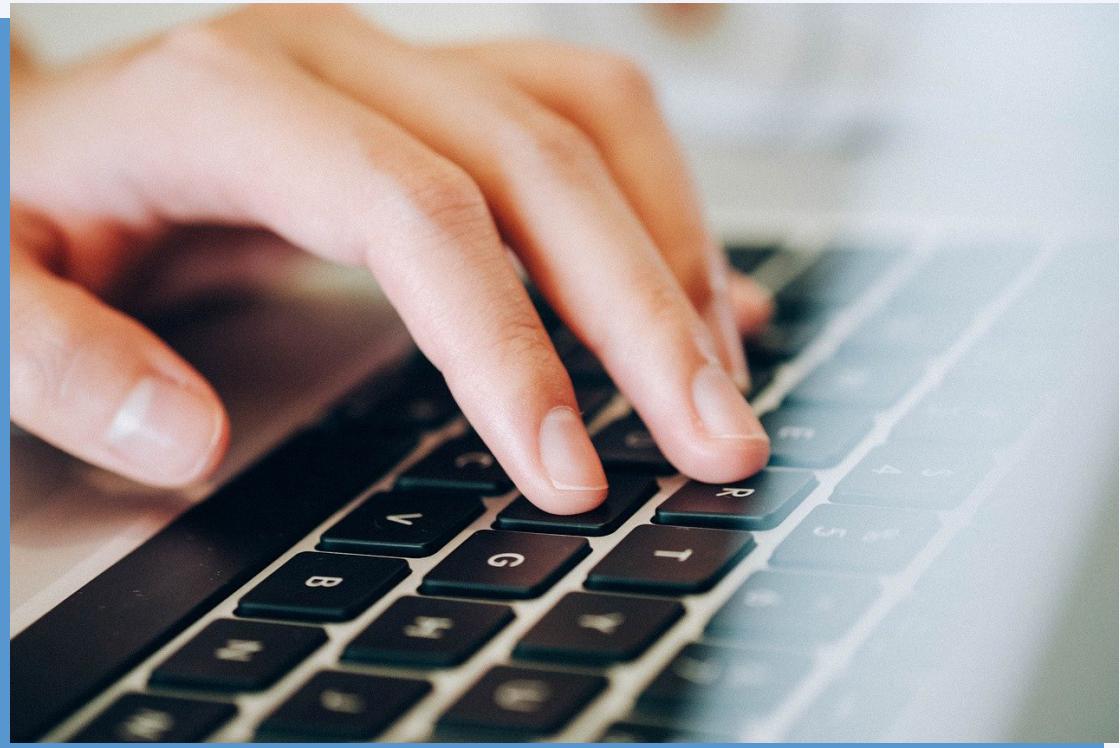
Les joueurs d'échecs ont, pendant leur partie, un plan ; de la même façon, les clubs ont un projet associatif !



Ressources en lignes :

- Guide de la construction du projet associatif du CNOSF.
- Plaquette du CNOSF sur les leviers de développement des clubs.
- Guide du projet associatif dans les ligues et les comités.
- Guide méthodologique du projet associatif du département de l'Oise.
- Méthodologie du projet associatif, par la DRDJSCS de Normandie.

3 LE COMPTE ASSO EST INDISPENSABLE POUR VOTRE CLUB : COMMENT L'UTILISER ?



Le compte asso est devenu incontournable pour les clubs d'échecs qui souhaitent effectuer des demandes de subventions.

- Nous mettons à votre disposition de nombreuses ressources en ligne afin de faciliter la prise en main de cet outil :
- Accéder à la plateforme des demandes de subvention
 - La présentation du compte asso
 - Foire aux questions
 - L'assistance en cas de problème :
 - Tutoriel guide technique (PDF)
 - Tutoriel vidéo : Création du compte et ajout de votre association dans le compte
 - Tutoriel vidéo : Prise de connaissance et mise à jour des informations administratives de votre/vos association-s
 - Tutoriel vidéo : Demander une subvention
 - Les infos concernant les numéros RNA et SIRET

4 LE SERVICE CIVIQUE, UNE CHANCE POUR VOTRE CLUB



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

Le Service Civique est un outil précieux au service de l'engagement des jeunes. Il offre la possibilité à tout jeune entre 16 et 25 ans de se mettre au service de l'intérêt général.

Les jeunes volontaires peuvent effectuer leurs services civiques au sein de votre club d'échecs, et effectuer des missions d'accueil, de promotion, d'organisation ou de présentation du jeu d'échecs. C'est une grande opportunité pour les échecs français et pour votre club.

En juillet 2020, le Président de la République a annoncé une accélération du Service Civique, avec pour objectif 100 000 missions supplémentaires pour les jeunes.



Ressources en ligne :

- Nous avons créé spécialement pour vous une page qui présente ce dispositif et vous offre la possibilité d'en profiter.
- [Site officiel du Service civique](#).
- Vous cherchez un service civique ? [Vous pouvez diffuser votre annonce sur le site fédéral](#)
- [Retour d'expérience : le service civique au service du club de Nancy, à retrouver en page 3 du Cahier de la FFE](#)



VOTRE INTERLOCUTEUR POUR
LE SERVICE CIVIQUE EST

Christophe Leroy

christopheleroy42@gmail.com

5 QUELS LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT POUR VOTRE CLUB D'ÉCHECS ?



Le Comité national olympique et sportif français a publié un guide destiné à présenter les différents leviers de développement des associations sportives.

Ce document, riche en exemples, constitue une ressource précieuse pour accompagner l'ensemble des structures associatives dans leurs projets. Ce guide aborde notamment la mise en place d'un projet associatif, la diversification des activités, la gouvernance et la politique tarifaire.



**Nous mettons à votre disposition ce guide,
au format PDF**

6

PROGRAMME « SOUTIENS TON CLUB »

Soutiens ton club

Aidez le club sportif de votre choix !
 Il en a besoin !
 Faites un don déductible d'impôts sur

soutienstonclub.fr

Avec le soutien du ministère des Sports, la Fondation du Sport Français, le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, l'Agence nationale du sport et les associations représentant les collectivités locales, lancent l'opération solidaire « Soutiens Ton Club », une plateforme de dons au bénéfice des clubs sportifs.

Les clubs sportifs sont très impactés par la crise sanitaire actuelle et les conditions dans lesquelles la reprise pourra s'opérer.

Nous avons pourtant plus que jamais besoin d'eux, de leurs encadrants et de leurs bénévoles. Lieux de pratiques sécurisés, vecteurs de valeurs communes, espaces d'épanouissement individuel et collectif, les clubs sont un pilier de la société française dont ils participent à l'équilibre.

Le principe de l'opération est simple : créer un fonds de solidarité national sur la plateforme <http://www.soutienstonclub.fr> au bénéfice de tous les clubs fédérés et l'approvisionner en lançant un appel aux dons fléchés auprès de leurs adhérents et soutiens, entreprises ou particuliers. Dans ce cadre, afin de renforcer la solidarité, un prélèvement de 10% sur les dons effectués, sera redistribué aux clubs les plus en difficultés, sur la base de critères objectifs.

L'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée, sont éligibles à cette opération, de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement. L'opération ouvre aux particuliers et entreprises donateurs des clubs sportifs la possibilité de bénéficier des déductions fiscales selon les dispositions prévues par la loi et ce dans un cadre totalement sécurisé.

Texte publié sur <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8255-soutiens-ton-club-.html>



Découvrez le programme
«Soutiens ton club»

C.

Prévention des violences

1 CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS LICENCIÉS DES FÉDÉRATION SPORTIVES

Le 21 février 2020, la Ministre des Sports a réaffirmé lors de la convention contre les violences sexuelles dans le sport sa volonté de généraliser le contrôle de l'honorabilité pour « les encadrants bénévoles et les membres des équipes dirigeantes des associations sportives ». Par courrier en date du 20 mai 2020, la direction des sports nous a informé que l'objectif poursuivi est de mettre en place, dès le mois de septembre 2020, ce contrôle d'honorabilité en visant une opérationnalité complète pour le 1er janvier 2021.

La notion d'honorabilité est déjà inscrite dans le Code du sport à l'article L.212-9 qui mentionne la liste des infractions pour lesquelles une condamnation entraîne l'incapacité des éducateurs sportifs et des exploitants. Si les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font déjà l'objet de contrôles systématiques, réalisés annuellement, par une consultation automatisée du bulletin n° 2 du casier judiciaire et du FIJAISV, il en est autrement pour les membres des équipes dirigeantes, les éducateurs sportifs bénévoles ou les entraîneurs rémunérés non titulaires d'une carte professionnelle pour lesquels la vérification du respect de cette obligation légale n'est pas systématique.

Nous rappelons qu'un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :

- sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

The screenshot shows the Fédération Française des Echecs website's administration interface. On the left, there's a sidebar with links for CLUB (Informations, Mot de passe, Labels), DOCUMENTS (Assemblée générale, Affiliations, Circulaires, Cahiers des charges, Inscriptions, Assurance, Mécénat, Challenge Blitz), AFFILIÉS (Commandes, Statistiques, Attestation, Membres, Transferts, Etiquettes, Annuaire, Fichier), and COMPÉTITIONS (Tournois, Équipes, Inscriptions, Challenge Blitz). The main content area has tabs for ECHÉO & MAT, ACTUS, and EMAIL. A 'Déconnexion' button is in the top right. The current page is 'Administration du Club' under 'Commande de licences'. It features a 'Création d'un Joueur' form with fields for Nom, Prénom, Sexe (Masculin selected), Né le (Ex: 20/9/1942), and Fédération (France selected). Below the form is an 'ATTENTION' note about creating a foreign player. The form continues with fields for Email (obligatory for contact), Médical (Date du certificat), Questionnaire 1, Questionnaire 2, Honorableté (checkbox), and Pays de naissance (France selected). There are also fields for Commune de naissance (En France or A l'étranger) and Nom de naissance. At the bottom are 'Enregistrer' and 'Annuler' buttons. The footer includes copyright information: Copyright © 2003 | FFE | Fédération Française des Echecs | 6 rue de l'Eglise | 92800 Asnières-sur-Seine | tél : 01 39 44 65 80 | fax : 01 30 69 93 15 | webmestre : erick.mouret@echecs.asso.fr

Ainsi, afin d'appliquer le dispositif proposé par le Ministère des Sports reposant sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de contrôler l'honorabilité des éducateurs sportifs ou des exploitants, certains champs ont été ajoutés lors de la prise de licence.

Nous demandons ainsi aux clubs de cocher la nouvelle cases Honorabilité si la personne exerce une fonction dirigeante ou encadrante (bénévole ou professionnelle) au sein du club.

Si la case est cochée il faudra alors remplir les champ suivants :

- Pays de Naissance à choisir dans une liste déroulante avec France sélectionné par défaut
- Si le Pays est France il faut choisir la Commune de naissance dans un champ d'auto-complétion de la base des communes -le même que pour la saisie de la commune des demandes d'homologation-
- Si le Pays n'est pas la France il faudra renseigner la Commune de naissance dans un champ libre
- Nom de Naissance

Enfin, dans le cadre de l'information aux licenciés concernés, nous demandons aux clubs, au moment de la prise de licence, d'informer les encadrants et dirigeants que les éléments constitutifs de leur identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de leur honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

Les personnes intéressées auront alors un double choix :

- Elles acceptent et feront l'objet du contrôle automatisé ;
- Elles mentionnent leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant

Concernant les intervenants extérieurs aux clubs et les dirigeants de comité et de ligue il revient au club qui les licencie de déclarer leur honorabilité, y compris s'ils interviennent en-dehors du club. Dans tous les cas de figure, le club qui prend la licence de l'intervenant est responsable de la déclaration.

Nous demandons la plus grande rigueur dans le renseignement de ces informations et rappelons qu'il est de notre responsabilité commune, fédération, ligues, comités, clubs, dirigeants, bénévoles, salariés, entraîneurs ou animateurs, de lutter contre toute forme de violence au sein de nos structures et d'assurer la sécurité de nos jeunes licenciés.

2 PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT



Le 21 février 2020 s'est tenue la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée à l'initiative de la Ministre des Sports Roxana Maracineanu, et en présence de la Fédération Française des Échecs, représentée par Mathilde Choisy.

➤ Vidéos de la convention :

- Vidéos des interventions
- Clip Campagne Start To Talk/Donnons de la Voix - Conseil de l'Europe
- Clip Campagne Start To Talk/Donnons de la Voix - Ministère des Sports

➤ Document à télécharger (PDF) :

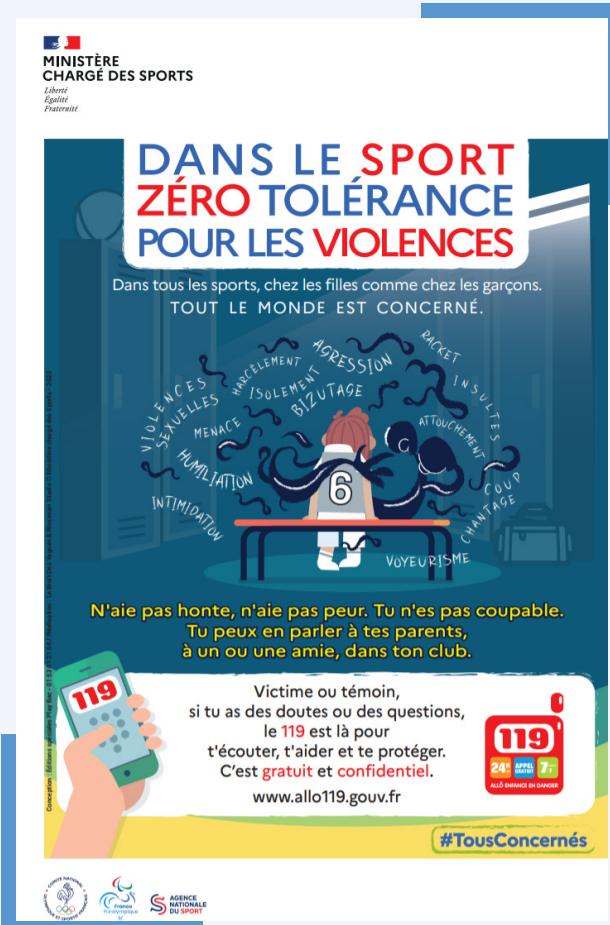
- transcription des interventions

Le ministère des Sports a diffusé plusieurs documents afin de sensibiliser les acteurs du sport. Ils constituent des outils précieux pour prévenir les violences, et mieux réagir.

➤ Ressources en ligne :

- Kit de prévention
- Guide « Ethique et intégrité » du site du ministère chargé des sports
- Comment prévenir les violences sexuelles dans le sport ?
- 9 outils pour prévenir les violences
- Vade-mecum pour prévenir et réagir face aux violences
- Guide juridique des phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations dans le sport
- Présentation de la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport
- Communiqué de la Fédération Française des Échecs sur les violences sexuelles dans le sport
- Contact : Mathilde Choisy, Directrice générale de la FFE.

3 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCE DANS LE SPORT



Dans le cadre de la prévention des violences dans le sport, nous invitons tous les clubs à afficher ces documents :

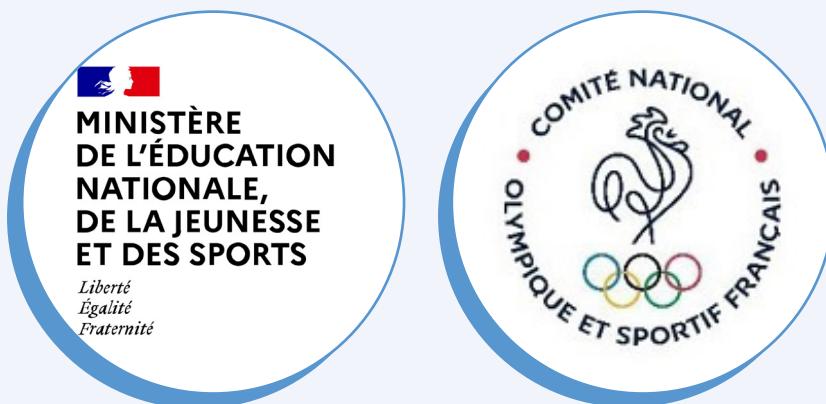
L'affiche jeune public, qui peut vous être transmise par votre CDOS ou votre CROS

L'affiche Zéro tolérance pour les violences, à imprimer et afficher.

D.

Partenariats et événements

1 LE JEU D'ÉCHECS DANS LE DISPOSITIF SPORT, SANTÉ, CULTURE ET CIVISME



Compte tenu des contraintes sanitaires liées au coronavirus, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) est maintenu pour la rentrée scolaire 2020-2021, afin de proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe.

Le jeu d'échecs peut trouver sa place dans ce dispositif, afin de proposer aux élèves des activités échecs, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les clubs qui souhaitent participer peuvent faire part de leur souhait à la collectivité locale, à la DRJSCS ou à la DDCS, au directeur d'école ou au chef d'établissement. Les professeurs et les conseillers pédagogiques départementaux de la DSDEN peuvent aussi être des relais avec les écoles ou les établissements.



Pour en savoir plus :

- Présentation du dispositif Sport, santé, culture et civisme
- Mise en œuvre du dispositif 2S-2C
- Protocole relatif au dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, santé, culture, civisme » en sortie de confinement à destination des fédérations et des clubs sportifs
- Annexe à la convention

2 ORGANISEZ DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Une convention nationale a été signée entre la Fédération Française des Échecs et la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse, avec pour objectif de mettre en avant les bienfaits de notre discipline auprès des mineurs sous protection judiciaire, en particulier ses valeurs citoyennes (respect des règles, respect d'autrui), éducatives (développement de compétences mobilisant réflexion, concentration, maîtrise et stratégie entre autres), comme outil pédagogique et ludique (la fonction de jeu favorisant l'apprentissage), et afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. **Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale de développement des clubs et de pérennisation des emplois**, en apportant de nouvelles possibilités d'interventions rémunérées pour les animateurs.

Cette convention a vocation à être déclinée au niveau local entre les ligues et les directions inter-régionales (DIR), et pourront déboucher au niveau des clubs d'échecs sur des actions éducatives et sportives en direction d'un public prioritaire, avec la possibilité pour les clubs de bénéficier d'un soutien dans le cadre des contrats de villes, et de solliciter l'aide financière des Fondations.



Découvrez comment votre club peut participer à ce partenariat

3 ORGANISEZ DES PROJETS PÉDAGOGIQUES RÉUNISSANT JEU D'ÉCHECS ET MATHÉMATIQUES



Le jeu d'échecs est reconnu comme un outil pédagogique précieux pour l'enseignement des mathématiques, à la fois pour comprendre et s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, mais aussi pour favoriser une école de la bienveillance fondée sur le respect d'autrui.

Les échecs figurent en effet en bonne place parmi les 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques proposées en 2018 par la Mission Maths : « *En travaillant les fondamentaux par une approche différente, le jeu contribue lui aussi à la formation mathématique des élèves. Les jeux traditionnels comme les échecs (...) stimulent le raisonnement logique et contribuent à créer ou restaurer le plaisir de faire des mathématiques (pour l'élève comme pour son professeur).* » ([Lire l'article](#))

L'an passé, de nombreux projets ont été menés lors de l'année des mathématiques, en particulier le programme « Échecs et maths » dans la Vienne. Ce projet a réuni une quinzaine d'enseignants des différentes circonscriptions de la Vienne, et a proposé à des élèves de la maternelle au cycle 3 un travail exploratoire sur l'apprentissage du jeu d'échecs comme support à l'acquisition de compétences du socle commun. Face au succès rencontré par l'opération, elle sera renouvelée cette année. Pour en savoir plus sur ce projet, vous pouvez consulter [le site de l'Académie de Poitiers](#).

Si vous souhaitez mettre en place des projets pédagogiques autour du jeu d'échecs et les mathématiques, contactez Johanna Basti, Directrice nationale des scolaires.



VOTRE INTERLOCUTRICE
POUR LES PROJETS JEU
D'ÉCHECS / MATHÉMATIQUES EST

Johanna Basti,
Directrice Nationale des Scolaires

johanna.basti@fechecs.fr

4

PARTICIPEZ AU 6^E GLOBAL CHESS FESTIVAL (10 OCTOBRE 2020)



Le Global Chess Festival, organisé par Judit Polgar, se déroulera le 10 octobre 2020. Les clubs peuvent y participer à distance, en inscrivant leur événement avant le 20 septembre sur <https://www.globalchessfestival.com/gcf-2020/for-organizers>.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, l'événement se déroule sur Internet, donnant l'occasion aux acteurs échiquéens du monde entier de se mobiliser.

Que vous organisiez un tournoi d'échecs ou des animations autour de l'art, de l'histoire ou encore de l'éducation, votre événement intégrera alors le site internet du Festival et sera connu auprès des joueurs d'échecs du monde entier via le hashtag #ChessConnectsUs, créé pour promouvoir notre discipline.

L'objectif est en effet de tisser des liens entre les joueurs partout dans le monde, autour d'une passion commune qui dépasse les frontières et qui constitue un langage universel. Le slogan « Célébrons la diversité et les 1000 facettes du jeu d'échecs »

résume bien cette démarche bienveillante et cosmopolite à laquelle vous pouvez prendre part. L'an passé, 250 événements situés dans 25 pays ont été suivis par près de 100.000 personnes sur internet.



Participez à cet événement et retrouvez toutes les informations sur

www.globalchessfestival.com/

5 ORGANISEZ UN TOURNOI DU CHALLENGE DE BLITZ



Le challenge de blitz FFE permet de dynamiser la vie de votre club, par l'organisation de tournois de façon souple, tout en offrant aux participants un classement blitz actualisé chaque mois. La cadence des parties est comprise entre 5 et 10 minutes par joueur, avec ou sans incrément, et avec un minimum de 5 parties physiquement jouées par chaque compétiteur. Vous pouvez organiser vos tournois de la façon de votre choix, même si en pratique le système « toutes rondes » permet d'en fluidifier le déroulement, et donc de jouer davantage de parties.

Le plus petit format de tournoi est un aller-retour à 4 joueurs en inversant les couleurs. Chacun joue 6 parties donc à peine plus d'une heure de jeu. Aucune contrainte ni en nombre, ni en annonce, juste au moins une licence 2020-21 et résultats transmis selon les consignes.

Autres sources de motivation pour les participants :

- la possibilité de se qualifier pour la finale du challenge pour les meilleurs joueurs de leur région (112 places).
- Idem pour des cinq meilleurs jeunes et des trois meilleures joueuses par région (70 & 42 places).
- le « classement course » permet aussi à 100 joueurs, répartis en 5 tranches de Elo-Blitz (20 qualifiés par tranche), donc même d'un niveau modeste (moins de 1100, 1100-1400 etc.), de se qualifier pour la phase finale, laquelle peut donc accueillir au total plus de 300 qualifiés.

Le droit d'inscription se monte à 1 euro par joueur à chaque tournoi, avec plusieurs remises possibles :

- Remise de 50% si, sur les 8 mois du Challenge, le club organise au moins 10 tournois et 100 joueurs.
- Remise de 100 % (et donc gratuit) si au moins 20 tournois et 200 joueurs.

Vous pouvez créer facilement votre tournoi via la page « gérer son club » [sur le site de la FFE](#). Puis, dans l'onglet « challenge blitz » situé tout en bas du menu de gauche, cliquez sur « enregistrer un nouveau blitz ».

Une fois le tournoi créé, vous pouvez l'annoncer via la page du club : le tournoi apparaît alors sur la page dédiée au Challenge, à la rubrique « tournois annoncés », ce qui lui offre une visibilité supplémentaire.

Les joueurs, même les étrangers, doivent être licenciés (au moins B) pour la saison en cours, les résultats sont transmis à M. Rouah au plus tôt [sous la forme d'un fichier papi](#).



Ressources en ligne :

- Pour toute question, contacter Charles-Henri Rouah : orscholz@club-internet.fr
- La page du challenge avec toutes les informations.
- Le règlement du challenge.

6 LE DISPOSITIF « LE ROI DES JEUX » POUR DYNAMISER VOS ÉVÉNEMENTS ÉCHIQUÉENS



Si vous souhaitez proposer des animations autour du jeu d'échecs, en particulier lors de vos tournois ou événements ouverts au grand public, vous pouvez vous tourner vers les animations ludiques du "Roi des Jeux" créée par Cyril Hameau, qui comprennent :

- des panneaux pour apprendre les règles du jeu, l'histoire des échecs à travers les âges et des biographies de joueurs célèbres.
- un quiz interactif sur l'histoire des échecs, les joueurs célèbres et la culture échiquierne.
- un casque de réalité virtuelle pour une immersion en 3 dimensions.

Ce dispositif a été déployé avec succès lors de nombreux événements, dont le championnat de France d'échecs des jeunes 2019, [lors de la semaine des échecs au féminin du club l'échiquier de Petit-Caux](#), ou encore [lors des animations à la Cité des Sciences à Paris](#).

Ces stands qui sortent de l'ordinaire ont été à chaque fois un moyen d'attirer de nouveaux publics, en leur proposant des activités originales et ludiques.



7 LA PLACE AUX ÉCHECS, UN DISPOSITIF POUR RENDRE ATTRACTIF ET OUVERT LE JEU D'ÉCHECS

"La Place Aux Échecs" est un dispositif complet d'animation et de découverte du jeu d'échecs, conçu pour être déployé en intérieur ou en extérieur. Il est composé d'un ensemble "designé" de A à Z : tables, nappes, parasols, objets promotionnels... Des totems sur l'histoire du jeu d'échecs suscitent quant à eux une curiosité en douceur des passants, invités alors à découvrir le jeu d'échecs lui-même en quelques minutes avec des animateurs qualifiés.

Ce dispositif, déployé depuis fin 2018 à de nombreux reprises partout en France, a permis à chaque fois d'aller à la rencontre de publics nouveaux qui n'auraient jamais pensé ou osé se lancer dans la pratique du jeu : jeunes, seniors, femmes... La simple curiosité des participants s'est généralement transformée en un intérêt marqué se prolongeant de minutes en heures. Le succès rencontré auprès d'une population large et diversifiée confirme que le développement des échecs en France passe par une ouverture volontaire vers l'extérieur, vers le grand public.



La Place Aux Échecs permet en outre aux clubs et à la FFE de proposer aux villes un véritable produit d'animation, rémunéré au titre de prestation professionnelle. Les villes bénéficient d'un marquage spécifique avec leur logo ou blason leur permettant de répercuter l'image de l'opération sur différents supports.



Pour en savoir plus sur La Place Aux Échecs, nous vous invitons à découvrir les animations menées à :

- La Cité des Sciences à Paris
- Hyères, lors du championnat de France du jeu d'échecs jeunes



Retrouvez toutes les informations sur le site

<https://la-place-aux-echecs.com/>



E.

Le jeu d'Échecs au féminin

1 LE PROGRAMME SMART GIRLS CONFIRME SON SUCCÈS



La saison passée, une trentaine de clubs ont mis en place le programme « Smart Girls 2020 » parrainé par la numéro 1 française, Marie Sebag. L'opération a pris de l'ampleur et l'enthousiasme s'est accru. Plus de 900 nouvelles joueuses ont été initiées aux échecs, avec à la clé 530 nouvelles licenciées. Ce projet a été soutenu par l'ANS, et la FFE a fourni les conseils et un kit complet de communication aux clubs participants.

La FFE, la Direction Nationale des Échecs au féminin et sa Directrice Jocelyne Wolfangel remercient tous les porteurs de ces projets qui ont ainsi contribué à la mise en place du nouveau plan de féminisation.

Le projet sera lancé à nouveau, dès le premier trimestre de la saison 2020-2021. L'ouverture des candidatures sera annoncée sur le site fédéral.



2 PLAN DE FÉMINISATION DES ÉCHECS FRANÇAIS



Nous avons le plaisir de vous présenter le plan de féminisation des échecs français.

L'objectif de ce document, qui couvre la période 2019-2024, est de favoriser une égalité réelle entre les hommes et les femmes, et d'encourager la féminisation de notre discipline. Il constitue à la fois un état des lieux, un plan d'action doté d'outils destinés à favoriser les synergies et à mutualiser les bonnes pratiques à travers tout le territoire, et une feuille de route.

Ce plan a été réalisé avec les joueuses, les clubs, les ligues et les CDJE, afin de donner la parole aux différents acteurs impliqués. Nous vous invitons à le lire et nous comptons sur votre engagement, car les avancées ne seront possibles que grâce à la mobilisation de tous !

« L'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, et dans la société française en général, est un enjeu majeur de notre époque. La sphère sportive, vecteur de rassemblement, questionne depuis de nombreuses années les freins à son développement féminin et il est également de notre ressort d'agir au sein de la Fédération Française des Échecs. Avec seulement 20,22% de licences prises par des femmes, nous avons un effort considérable à faire.

Les inégalités entre sportifs et sportives ne se résorberont pas en un jour, néanmoins, il est de notre devoir d'agir à tous les niveaux de la pyramide. Le programme Smart Girls lancé en 2018 dans 11 clubs en partenariat avec la FIDE et le CIO est une première initiative qui se poursuivra en 2019 avec 22 clubs.

La féminisation du sport échecs est une mission prioritaire de la FFE, nous nous engageons à favoriser l'accès des filles et des femmes à toutes les formes de pratiques du jeu d'échecs, à lever les obstacles qui entravent leurs engagements dans le haut niveau et à leur permettre une meilleure représentation dans les instances dirigeantes et encadrantes. Un audit a été entamé dès fin 2018 pour mieux comprendre la place du public féminin dans les pratiques du sport échecs.

La FFE et l'ensemble de ses partenaires du secteur public, privé et de la société civile assurent de leur engagement pour promouvoir la pratique du sport féminin et invitent les clubs à s'investir dans cette dynamique collective. » (Bachar Kouatly, Président de la FFE)



Téléchargez le plan de féminisation au format PDF

3 DÉCOUVREZ LES ACTIONS DE LA DIRECTION NATIONALE DES ÉCHECS AU FÉMININ



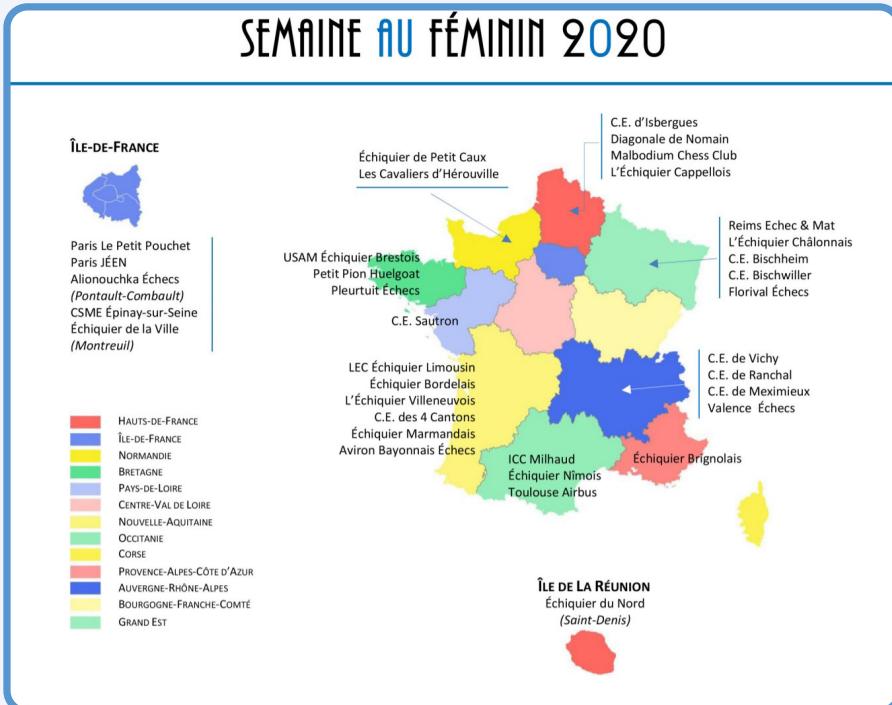
La Direction Nationale des Échecs au féminin et sa directrice Jocelyne Wolfangel mènent de nombreuses actions pour augmenter le nombre de joueuses, de dirigeantes et de cadres et ainsi féminiser davantage la pratique du jeu d'échecs. Ces opérations permettent d'atteindre plusieurs des objectifs du plan de féminisation, publié en 2019.



L'opération **Smart Girls** vise à initier des jeunes filles des quartiers prioritaires et des zones rurales et à les amener à rejoindre un club. Elle connaît un succès de plus en plus grand dans différentes régions métropolitaines et ultra marines. Elle sera reconduite cette saison.

La **DNEF publie régulièrement le magazine en ligne Caïssa**, dédié à l'actualité du jeu d'échecs au féminin. Par des interviews, des analyses et des reportages, Caïssa met à l'honneur les joueuses françaises, et présente les initiatives échiquières au féminin. Vous pouvez consulter tous les numéros sur <http://www.echecs.asso.fr/Revues.aspx>

SEMAINE AU FÉMININ 2020



Autre action menée par la DNEF : la semaine du jeu d'échecs au féminin, visant à faire connaître notre sport à un maximum de femmes et à leur donner envie de nous rejoindre. De nombreuses animations ont été organisées : tournois, parties simultanées, initiations, expositions... Après son succès l'an passé, la prochaine édition est prévue en mars 2021.

Nous vous invitons à découvrir le compte rendu de l'édition 2020, qui comporte de nombreuses idées d'animations pour votre club lors de cette semaine thématique : http://echecs.asso.fr/Actus/12386/Presentation_Semaine_au_Feminin_2020.pdf



L'opération "L'Échiquier d'automne donne des ELLES", qui se déroule du 13 au 30 septembre 2020, est l'occasion de dynamiser la rentrée des clubs en proposant aux clubs d'organiser des animations en direction des joueuses. Les clubs inscrits bénéficient d'un kit de communication offert par la FFE, ainsi qu'une mise en avant sur le site fédéral. Nous souhaitons remercier Miss Boll, artiste échiquierne qui a réalisé l'affiche.



La campagne de labellisation « Club féminin » sera reconduite dès le premier trimestre 2021. Ce label récompense les efforts des clubs qui s'ouvrent en direction des joueuses :

- [Charte du label féminin](#)
- [Clubs labellisés 2019-2021](#)
- [Carte des clubs labellisés](#)

Tournois féminins en ligne : depuis le mois de mars, qui a engendré l'arrêt des tournois en présentiel, la DNEF a organisé plus d'une cinquantaine de tournois en ligne et participé à plusieurs rencontres internationales par équipes, qui ont eu un grand succès. Soutenue par des partenaires, la DNEF a également mis en place des matchs féminin en ligne de haut niveau.

Les compétitions féminines individuelles et par équipes sont bien entendu programmées pour cette nouvelle saison.



**Consultez le site de la Direction Nationale des
Échecs au Féminin**

**Ou contactez Jocelyne Wolfangel,
Directrice de la DNEF**

cwolf@orange.fr



F.

Inclusion des personnes en situation de handicap

1 FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS VOTRE CLUB



La question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les clubs d'échecs nous concerne tous.

- La Direction Nationale du Handicap et son directeur Frédéric Loyarte vous proposent de découvrir différents documents qui vous aideront à adopter dans votre club une démarche inclusive : :
- La fiche accessibilité de la DNH.
 - Sensibilisation au handicap - fiche de la Fédération française du sport adapté.
 - Guide du vivre ensemble.
 - Qu'est-ce que l'accessibilité ? Fiche du Ministère de la Santé.
 - Fiche Handicap et publics sensibles - Animations en institutions spécialisées
 - Fiche Jeu d'Échecs, sourds et malentendants
 - Fiche Jeu d'Échecs pour déficients visuels en établissements scolaires

Consultez le site de la Direction nationale du handicap qui contient de nombreuses ressources documentaires

<https://handi.ffechechs.fr/>



**Ou contactez Frédéric Loyarte,
Directeur national du handicap**

frederic.loyarte@ffechechs.fr

2 RECENSEZ VOTRE CLUB SUR LE HANDIGUIDE DES SPORTS



<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/inscription-structure>, édité par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps, recense les structures en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap. **Les Echecs y sont considérés comme un sport à part entière.**

Les clubs accessibles et les clubs menant une action en faveur des personnes en situation de handicap peuvent se faire recenser par l'intermédiaire de ce formulaire : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/inscription-structure>

C'est un bon moyen de se faire connaître !

3 VOTRE CLUB EST ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ? FAITES-LE SAVOIR !



La question de l'accessibilité des salles de jeu aux personnes à mobilité réduite nous concerne tous. La Direction Nationale du Handicap a publié [la fiche «Accueil accessibilité»](#) afin de déterminer si votre club est accessible ou non aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit surtout de faire en sorte que le joueur reste acteur de son activité, plutôt que de l'isoler. Bien souvent, des mesures simples permettent de favoriser l'autonomie de tous.

Si votre club est accessible, vous pouvez l'indiquer dans l'onglet «Gérer son Club» puis «Informations» du site Web fédéral. Il ne vous reste plus qu'à cocher la case «Accès personnes à mobilité réduite», comme sur l'image ci-dessous. Un pictogramme figurera alors sur [la page de votre club](#).

Ne cochez cette case que si votre club est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, y compris les toilettes.



Ressource en ligne :

- [Télécharger la fiche accessibilité](#)

Précision : cette démarche est indépendante du label «Sport et Handicap» et de l'inscription au handiguide.

L'interface web de la Fédération Française des Echecs propose une navigation par menu latéral et une barre d'outils en haut. Le menu latéral inclut des sections pour CLUB, DOCUMENTS, AFFILIÉS et COMPÉTITIONS. La barre d'outils offre des options pour ECHECS & MAT, ACTUS et EMAIL. L'onglet CLUB est sélectionné. La page principale affiche l'administration du club, avec une section pour la modification des informations. Une sous-section intitulée "Edition de la Fiche" permet de saisir des détails administratifs tels que le Président, le Correspondant, le Siège social, les coordonnées postales et communales, le téléphone, le fax, l'Email, le Site Internet et la Salle de jeu. Une zone de saisie pour les latitudes et longitudes de la salle de jeu est également présente. En bas de la page, il y a un bouton "Accès personnes à mobilité réduite" avec une case à cocher et une explication. Des boutons pour "Sauvegarder" et "Annuler" sont également visibles.

G. Formation et pédagogie

1 UN PARCOURS SPORT ÉTUDES ÉCHECS EN ÉCOLE D'INGÉNIEUR



En partenariat avec l'ECAM Lyon, la FFE propose aux lycéens en filière scientifique ayant une pratique sportive du jeu d'Échecs de rejoindre une section sport études.

Ce programme s'adresse aux joueur d'Échecs Français et étrangers de haut niveau (Elo > 2000). Il résout le dilemme de nombreux joueurs : poursuivre sa passion ou faire des études prestigieuses ?

Proposé en français ou en anglais, le programme valorise la pratique sportive en complément de l'acquisition des compétences de l'ingénieur. Il aborde tous les secteurs du jeux d'Échecs : jeu, mais aussi entraînement, arbitrage, gestion de club sportif, informatique, sans oublier la dimension psychologique de la discipline.

Ce programme, dont l'esprit se veut à rayonnement international, se situe en prolongation des études secondaires, afin de ne pas imposer aux lycéens souhaitant devenir ingénieurs une rupture de deux ans imposée par les classes préparatoires. Cette formation leur offre également l'opportunité unique de réaliser leurs études avec d'autres passionnés d'Échecs français et étrangers de fort niveau. Les admissions se feront en fonction du niveau scolaire et du niveau échiquéen.

Le programme est parrainé par plusieurs grands maîtres et personnalités des échecs, dont Susan Polgar, qui a aux États-Unis l'expérience de ce type de parcours.

Cette offre unique en son genre en Europe, peut contribuer durablement au développement de notre discipline en France et à son rayonnement à l'international.



Pour obtenir plus d'informations, téléchargez la plaquette de présentation

Ou contactez l'ECAM au 04 72 77 06 72

2 LE GUIDE DES FORMATIONS D'ARBITRES EST DISPONIBLE



Cet été, la Direction Nationale de l'Arbitrage a mis à jour son guide des formations d'arbitres, avec notamment les nouvelles formations continues en ligne. Vous pouvez le télécharger sur [le site de la DNA](#).

Merci à Rachid Heddache, directeur de l'éducation de la DNA, pour la mise à jour et la refonte de ce document !



Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Direction Nationale de l'Arbitrage

<https://dna.ffechecs.fr/>

3 LES MASTERCLASSES, 9 COURS EN LIGNE À DIFFUSER DANS VOTRE CLUB

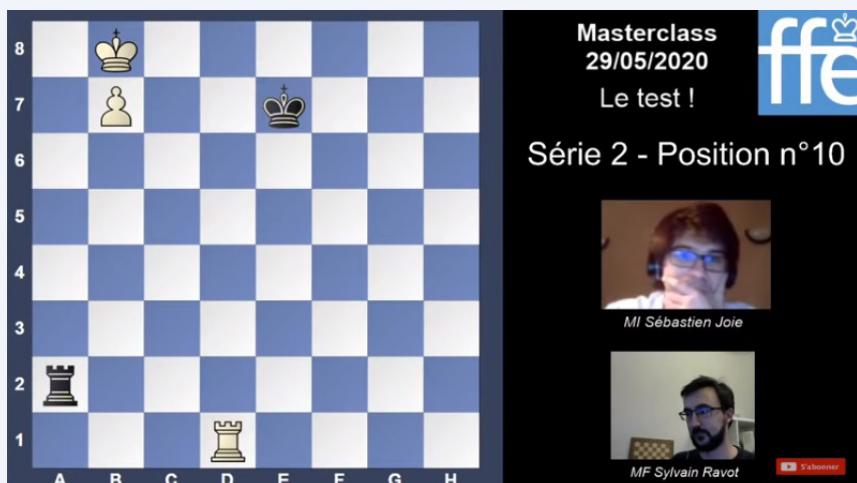
Qu'est-ce qu'une masterclass ?

La Fédération Française des Échecs et les entraîneurs Sylvain Ravot et Sébastien Joie vous proposent 9 masterclasses (cours collectif en ligne) gratuites. Chacune durera 2 heures et leur fréquence sera mensuelle de septembre 2020 à mai 2021. [Elles seront diffusées sur la chaîne Youtube de la FFE.](#)

Notre objectif est de vous procurer du matériel pédagogique de qualité, gratuitement.

Nous vous invitons à organiser des projections de ces masterclasses dans votre club pour vos adhérents.

Pendant le direct, il est possible de poser vos questions aux deux entraîneurs qui animent la leçon.



Comment diffuser simplement les Masterclasses dans votre club ? Découvrez le mode d'emploi sur <http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=11546>

Horaires : les masterclasses auront lieu une fois par mois les vendredis de 19h00 à 21h00.

Direct / Replay : tous les clubs ont un accès libre aux directs et aux replays.

Vous pouvez dès à présent découvrir les Masterclasses de la saison passée, et même organiser des séances de rediffusion dans votre club. Toutes les vidéos sont disponibles en replay sur le site fédéral : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=61>

En tout, ce sont plus de 60 heures de cours et 120 exercices en ligne gratuits qui sont mis à votre disposition !

Il suffit d'une connexion internet et du matériel de projection pour organiser une soirée conviviale avec tous les membres de votre club, et profiter de ces leçons gratuites pour progresser.

Public : tous les joueurs de clubs jusqu'à 2000 Elo.

Contenu : chaque masterclass est découpée en 2 ou 3 parties qui traitent aussi bien d'ouvertures, de milieux de jeu et de finales.

Présentation des professeurs



Sébastien Joie

Maître International depuis 2015, Sébastien Joie est entraîneur dans les clubs et auprès des jeunes depuis une dizaine d'années. Il est un joueur actif et passionné qui joue une centaine de parties lentes par an.



Sylvain Ravot

Sylvain Ravot est Maître FIDE, joueur de club depuis 1996 avec plus de 600 parties FIDE jouées.

Entraîneur professionnel depuis 15 ans, plusieurs de ses élèves ont obtenu des podiums nationaux dans leur catégorie d'âge. Il a été entraîneur de l'équipe de France Jeunes entre 2014 et 2018.



VOS CORRESPONDANTS POUR
LES MASTERCLASSES SONT

Sylvain Ravot et Sébastien Joie

masterclass@ffechechs.fr

4 INTERVENANTS ÉCHECS : OBTENEZ UN DIPLÔME FÉDÉRAL !



Afin d'assurer la qualité des interventions échecs, la FFE propose aux intervenants d'obtenir des diplômes fédéraux, qui participent de la formation des initiateurs, animateurs et entraîneurs, tout en apportant aux employeurs des garanties quant aux qualifications de l'intervenant, que ce soit dans les écoles, les clubs d'échecs ou toute autre association.

Pour obtenir un diplôme, le candidat doit suivre un stage dont le contenu dépend du diplôme visé. Il permet de renforcer ses connaissances techniques, mais aussi pédagogiques, ainsi que sa culture échiquierenne. C'est pourquoi nous vous invitons à passer un diplôme si ce n'est pas déjà le cas.

Une évaluation, dont les modalités pratiques varient selon les diplômes, valide ou non l'obtention du diplôme à l'issue du stage.



Ressources en ligne :

- Présentation des diplômes fédéraux.
- Liste des prochains stages organisés.
- Ressources pédagogiques.
- Votre interlocuteur : Christophe Leroy

Stages avec module handicap

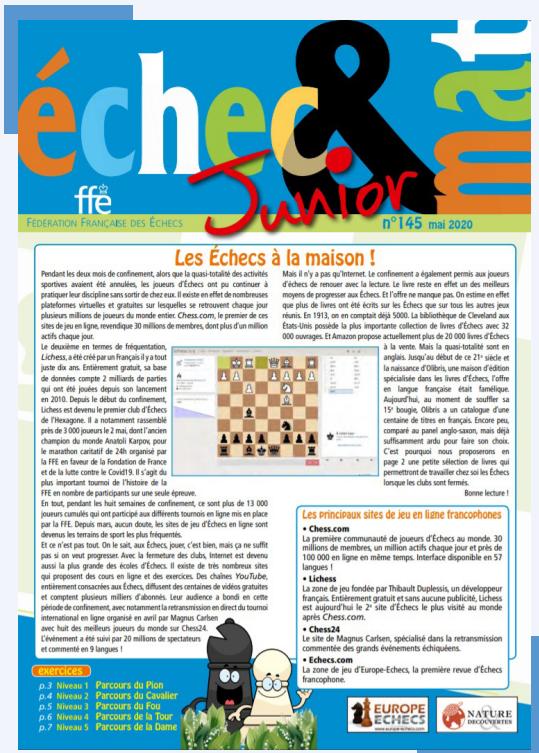
La pratique du jeu d'échecs a l'avantage d'être ouverte à toutes et tous, c'est pourquoi l'un des principaux objectifs de la Fédération est l'accueil et l'inclusion des personnes handicapées dans les clubs et les compétitions échiquierennes. Dans cette perspective, des formations avec un module Handicap à destination des Animateurs sont organisées, et viennent compléter les différentes mesures déjà mises en œuvre par la Direction Nationale du Handicap et la Direction Nationale du Développement par l'Emploi et la Formation (DND).



Ressources en ligne :

- Règlement du module handicap
- Liste des prochains stages organisés
- Votre interlocuteur : Christophe Leroy

5 ÉCHEC ET MAT JUNIOR, UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DU JEU D'ÉCHECS



Échec et mat junior est un outil très utile pour progresser de façon ludique, avec des photos, des exercices tactiques et des quiz.

Et il n'est pas réservé aux jeunes joueurs, puisqu'il constitue un excellent outil pédagogique à mettre à disposition des joueurs de votre club.

[Téléchargez gratuitement tous les numéros](#)

[Abonnez-vous à Échec et mat Junior et recevez 11 numéros par an.](#)

6 FORMEZ-VOUS AVEC LES CENTRES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX OLYMPIQUES ET SPORTIFS

Si vous êtes dirigeant ou bénévole au sein d'un club d'échecs, vous pouvez vous tourner vers les offres de formations des Centres régionaux olympiques et sportifs (CROS) et des Centres départementaux olympiques et sportifs (CDOS).

Les formations proposées abordent des sujets variés qui vous aideront au quotidien :

- Comptabilité
 - Prise de parole
 - Accueil des personnes en situation de handicap
 - Élaboration d'une stratégie de communication
 - Réalisation d'un projet sportif et associatif
- Et bien d'autres thématiques.

Pour découvrir les formations proposées, [rendez-vous sur les sites internet de vos CROS et CDOS.](#)

Retrouvez les formations sur les sites des CROS et CDOS :

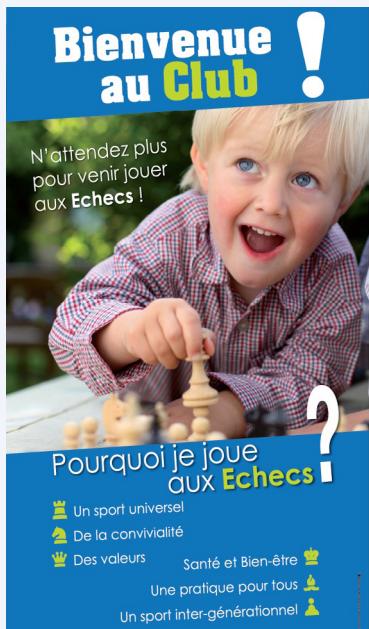
Lorsque les formations ne figurent pas sur le site du CROS, nous renvoyons directement vers les sites des CDOS qui en font partie.

Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Normandie
Bourgogne-Franche-Comté	CROS Nord	Nouvelle Aquitaine
Bretagne	Oise	Occitanie
Centre-Va-de-Loire	Pas-de-Calais	Pays-de-la-Loire
Corse	Aisne	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Grand Est	Somme	La Réunion
Guadeloupe	Île-de-France	

Nous vous invitons à regarder aussi sur le site internet du CDOS de votre département, qui contient parfois d'autres formations.

H. Communication

1 COMMUNIQUER AUTOUR DU JEU D'ÉCHECS



La FFE met gratuitement à disposition de votre club de nombreux outils de communication, afin de faire connaître votre club et ses actions auprès d'un large public. Ces outils, personnalisables par les clubs, sont à mobiliser lors des manifestations et événements afin d'attirer de nouveaux joueurs, mais aussi de mettre en avant l'engagement du club pour trouver de nouveaux partenaires.

Téléchargez le kit qui regroupe tous les éléments utiles (flyers, affiche, ...) dans vos rapports avec le public, les partenaires et les institutionnels. Vous pouvez aussi télécharger les numéros d'Echec & Mat Junior, ainsi que la présentation des règles du jeu d'échecs.

- Le kit de communication
- Règles du Jeu
- Echec et mat Junior
- La charte graphique FFE
- Commander des supports de communication personnalisés pour votre club : banderoles, kakémonos, affiches, flyers

2 COMMUNIQUEZ EN DIFFUSANT DES VIDÉOS SUR LE JEU D'ÉCHECS



La Fédération Française des Échecs met à votre disposition plusieurs vidéos sur le jeu d'échecs, librement diffusables. Elles constituent des supports de communication utiles qui peuvent être diffusées lors de vos événements, ou pour présenter aux élus et partenaires les atouts de notre discipline.



Découvrez les vidéos sur notre chaîne Youtube

VOS CONTACTS

Interclubs

Interclubs "toutes-catégories"

- Responsable général Dominique Dervieux : interclubs@ffecheecs.fr
- TOP12 : escafre@gmail.com
- N1 : bradeline@orange.fr
- N2 : dominique.gaude@orange.fr
- N3 : orscholz@club-internet.fr
- N4 et division inférieure : votre ligue ou CDJE
- Pour chaque groupe : voir sur votre calendrier

Interclubs "jeunes"

- Responsable général : erick.mouret@ffecheecs.fr
- TOP-jeune : erick.mouret@ffecheecs.fr
- N1-jeune : Pour chaque groupe, voir sur votre calendrier
- N2-jeune : Pour chaque groupe, voir sur votre calendrier
- N3-jeune et division inférieure : votre ligue ou cdje

Interclubs "féminins"

- Responsable général : jocelyne.wolfangel@ffecheecs.fr
- TOP12F : diregdna@gmail.com
- N1F Nord : akulczak@yahoo.fr
- N1F Est : eric@e-delmotte.com
- N1F Ouest : jean-luc.violeau@wanadoo.fr
- N1F Sud : claire.pernoud@orange.fr
- N2 : philippe-blot@orange.fr

Coupes nationales

- Coupe de France : manuel.mabire@ffecheecs.fr
- Coupe 2000 : adrian_nica@yahoo.com
- Coupe Loubatière : chesslulu53@laposte.net
- Coupe de la parité : loriane.lebret12@gmail.com

Compétitions individuelles

- Championnat de France toutes-catégories : christophe.philippe@ffecheecs.fr
- Championnat de France jeunes : christophe.philippe@ffecheecs.fr
- Championnat de France Rapide & Blitz : christophe.philippe@ffecheecs.fr
- Voir le site dédié des grands événements : <https://ffecheecs.org/>
- Challenge National Blitz : orscholz@club-internet.fr
- Championnat de France Rapide féminin-Trophée Roza Lallemand : jocelyne.wolfangel@ffecheecs.fr

Classements ELO

- Elo FIDE lent-rapide-blitz : erick.mouret@ffecheecs.fr
- Elo FFE Rapide : Le responsable du Elo de votre ligue Elo FFE Blitz : orscholz@club-internet.fr

Directions & Commissions

- Commission Technique (contact unique) : commission.technique@ffecheecs.fr
- Direction Nationale de l'Arbitrage : laurent.freyd@echeecs.asso.fr
- Direction Nationale du Handicap : frederic.loyarte@wanadoo.fr
- Direction Nationale des Scolaires : johanna.basti@ffecheecs.fr
- Direction Nationale du Développement : christopheleroy42@gmail.com
- Direction Nationale des Féminines : jocelyne.wolfangel@ffecheecs.fr
- Direction Nationale de l'Entraînement : chessinst@aol.com
- Direction Nationale du Numérique : eric.delmotte@ffecheecs.fr
- Commission d'Appel Sportif : alain.sallette@neuf.fr
- Commission culture : david.dolui@gmail.com
- Commission d'Appel : aureliedacolor@gmail.com
- Commission Médicale : n-franc@chu-montpellier.fr
- Commission de discipline : joelgautier.avocat@yahoo.fr

Administratif & siège fédéral

- Directrice Générale : mathilde.choisy@ffecheecs.fr
- DTN : christophe.philippe@ffecheecs.fr (grands événements, Compétitions fédérales, Haut-niveau adulte M/F et Normes et relations FIDE)
- DTN-adjointe : mathilde.choisy@ffecheecs.fr (compétitions internationales jeunes et équipe de France Jeune, entraînement, formation)
- Homologations de tournois, Elo Fide et problèmes informatiques : eriack.mouret@ffecheecs.fr
- Comptabilité, affiliation, modifications bases de données FFE : laetitia.chollet@ffecheecs.fr (01 39 44 65 83)
- Communication et relations presse : joelle.mourguès@ffecheecs.fr (01 39 44 65 81)
- Community Manager, réseaux sociaux : samuel.bielka@ffecheecs.fr

Liens pratiques

- S'inscrire à un tournoi FFE ou changer de club : <http://www.echeecs.asso.fr/MonCompte.aspx>
- Le portail des événements FFE : <https://ffecheecs.org/>
- Gérer votre club : <http://clubs.echeecs.asso.fr/>
- Contacter une ligue régionale : <http://www.echeecs.asso.fr/Ligues.aspx>
- Contacter un comité départemental : <http://www.echeecs.asso.fr/Comites.aspx>